

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 mai 2019 à 18h30 – Salle du Conseil

Sont présents : Mme B. GREMAUD, Présidente.

Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, M. CHERBULIEZ,
M.-L. DESARDOUIN et Mme A. TAGLIABUE, Conseillères municipales.

MM. L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI, J.-J. IMBERTI,
J. JOUSSON, S. KAPANCI, J.-M. MARTIN, M. MÜLLER, F. ODIN,
S. PATEK, A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT, T. SCHAFFHAUSER,
A. VOUILLOZ et S. ZANICOLI, Conseillers municipaux.

Excusés : Mme A.-F. MATTHEY, Conseillère municipale
M. S. BARTOLINI, Conseiller municipal

Y assistent : M. R. GAVILLET, Maire
Mme M. ROSTAN, membre
Mme P. LIPAWSKY, secrétaire générale
Mme A. GALIOTTO, secrétaire générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Zone 20 km/h du chemin Jules-Edouard-Gottret – Rapports de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 21 mars 2019 et de la commission des finances et sécurité du 7 mai 2019 – Délibération.
5. Constitution d'une servitude angle route de l'Uche/route de Veyrier – Rapport de la commission des finances et sécurité du 7 mai 2019.
6. Non à la ligne de bus aux chemin des Rasses et du Bois-Gourmand – Pétition.
7. Présentation des comptes communaux 2018.
8. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Création d'une nouvelle salle de classe à l'école de Pinchat (prop. n°19.09)
 - b) Réfections urgentes de chaussées (prop. n°19.10)
 - c) Remise en état de la parcelle n°5209 (prop. n°19.11)
 - d) Modification des limites de zone de la parcelle 5209, pièce urbaine 3a de la couronne villageoise (prop. 19.12)
 - e) Mobilier pour la crèche des Etournelles (prop. n°19.13)
 - f) Crédit d'étude pour la création d'un PLQ communal (prop. n°19.14)
 - g) Dépassement de crédit pour étude de faisabilité sur la parcelle n°2458 (prop. n°19.15)

9. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Déclaration de l'urgence climatique – projet de motion.
 - b) Pas d'antenne 5G à Veyrier sans garantie pour la santé publique – projet de motion.
10. Questions et divers.
11. Elections du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020.

La présidente ouvre la séance et propose de rajouter à l'ordre du jour (9b) le projet de motion « Pas d'antenne 5G à Veyrier sans garantie pour la santé publique ».

Cette proposition est approuvée par 13 oui, 6 non et 1 abstention.

M. HUTZLI informe que le groupe PDC souhaite apporter des amendements au projet de motion « Déclaration de l'urgence climatique ».

M. DUC indique que le groupe PLR propose l'inversion des points 8c et 8d de l'ordre du jour.

Cette proposition est acceptée à 19 oui et 1 abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019.

Mme TAGLIABUE corrige une faute de syntaxe à la fin de son intervention, p.13, sous « Questions et divers » : « (...) et s'ils ont des informations à nous donner. »

Ce procès-verbal est accepté par 19 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente mentionne la lettre de l'association 5G « Moratoire pour la Suisse » et celle d'information de la coordination genevoise « Moratoire 5G ».

La présidente donne lecture de la carte postale envoyée depuis la Tasmanie par M. Christian GARIN.

Mme DESARDOUIN et M. IMBERTI participent à la séance dès maintenant.

3. Communications du Conseil administratif.

- a) **M. GAVILLET** indique la composition du Bureau du Conseil administratif pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 : Mme M. ROSTAN, Maire et Présidente et M. R. GAVILLET, Vice-président.

- b) **M. GAVILLET** indique qu'il souhaite clarifier quelque peu le plan de mobilité des transports publics sur le territoire de la commune pour les prochaines années. Ce plan a été validé par la commission du plan directeur communal en fin d'année 2018. Il a déjà subi quelques modifications dans la numérotation des lignes. C'est pourquoi le Conseil administratif n'a communiqué les lignes actuelles et futures qu'après le vote par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat du Plan d'action des transports collectifs (PATC) 2020 à 2024. Celui-ci a été validé par le Grand Conseil le 22 mars 2019 et par le Conseil d'Etat le 17 avril 2019. Dès lors, Le Conseil administratif a pris contact avec les services de l'Etat pour que lui soit confirmé le réseau prévu. Il indique avoir reçu les représentants de l'Office cantonal des transports (OCT) et du Service des infrastructures jeudi dernier. Parmi les nouvelles lignes de bus, l'OCT propose une nouvelle ligne transversale : la ligne 49. Cette ligne, qui devrait être mise en place pour décembre 2020, permettra de relier les Tournettes à la halte du Bachet-de-Pesay en passant par Troinex, c'est-à-dire hors du flux normal du trafic de transit que connaît Genève-Sud. La cadence de cette ligne sera de l'ordre de 20 minutes, et il s'agira de bus standards, c'est-à-dire non-articulés. Les autres lignes de bus ne seront pas impactées par la mise en place de cette ligne. Sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat du changement d'horaire, les lignes seront modifiées dès l'arrivée des premiers habitants aux Grands Esserts, selon le schéma présenté ce soir. La ligne 41 disparaîtra au profit de la ligne 21, qui reliera la douane de Veyrier aux Grands Esserts et au Rondeau de Carouge pour aller à la gare de Lancy-Pont-Rouge. La ligne 34 ne terminera plus son circuit aux Tournettes, mais aux Grands Esserts en reprenant le tracé de la ligne 41 par le chemin des Marais. La fourche de la ligne 8 à Sierne sera supprimée. La ligne 8 continuera toujours jusqu'à la douane. Une nouvelle ligne, la 20, sera prolongée depuis Bel-Air jusqu'aux Tournettes en passant par la route de l'Uche. La combinaison des lignes 20 et 8 permettra l'équivalence de l'offre actuelle tout en proposant les nouvelles destinations comme Hôpital et Bel Air d'une manière directe. Enfin, la ligne 7 sera prolongée depuis l'hôpital (HUG) jusqu'aux Grands Esserts en passant par la Fontenette et le Bout-du-Monde. Prolonger la ligne 7 jusqu'au quartier des Grands Esserts offrira aux habitants du plateau de Vessy une nouvelle alternative pour se rendre en Ville de Genève et plus particulièrement aux HUG, à la gare du Léman express de Genève-Champel et à Bel Air. Ces changements sont prévus pour décembre 2021, mais ils n'interviendront qu'au moment des livraisons des premières pièces urbaines des Grands Esserts. Afin de desservir les établissements scolaires du secteur de Florissant, la commune et l'Etat se sont mis d'accord pour maintenir une ligne scolaire spécifique passant par la route du Stand de tir lors de la modification du tracé du 8. Une information sera faite dans le journal de Veyrier de mi-juin et une séance publique sera organisée cet automne avec tous les services et intervenants concernés.
- c) **M. GAVILLET** indique qu'auront lieu, à l'espace culturel la Mansarde, le concert « Moscou-Hollywood simple course, Rachmaninoff l'exilé », le dimanche 19 mai à 17h30, et le concert « Musique, mémoire et cinéma », le dimanche 26 mai à 17h30.
- d) **M. GAVILLET** indique que la piscine municipale fermera ses portes du 5 au 12 août 2019, pour cause d'entretien annuel.
- e) **M. GAVILLET** indique que le Conseil administratif a envoyé au Conseil fédéral en date du 18 avril 2019 un courrier demandant l'arrêt des fermetures d'offices postaux, auquel

Mme Simonetta SOMMARUGA a répondu en date du 3 mai. Par ailleurs, l'ACG a également envoyé un courrier au Conseil fédéral sur ce même sujet, le 7 mai dernier. Les copies de ces deux courriers sont remises ce soir aux membres du Conseil municipal.

- f) **M. GAVILLET** indique, pour répondre à une requête de M. MÜLLER, que l'installation du wifi, dans la partie culturelle du bâtiment Grand-Salève, est terminée et désormais fonctionnelle.
- g) **Mme ROSTAN** indique que la commission d'architecture des services de l'Etat ayant demandé aux promoteurs une modification du projet, la constitution de servitudes de distance et vue droite sur la parcelle 5682 n'est plus nécessaire et la proposition n°19.07 devient donc nulle et non avenue. En conséquence, le Conseil administratif la retire du point 5 de l'ordre du jour.
- h) **Mme ROSTAN** indique que, pendant les vacances de Pâques, seule une partie des travaux de resurfaçage (50%) a pu être réalisée au chemin de Pinchat, entre le chemin Tour-de-Pinchat et le chemin Sur-Rang. La sécurisation des trottoirs et les réfections ponctuelles seront faites hors période scolaire sur ordre de l'OCT, afin de garantir la sécurité des enfants. Les deux chantiers ne pouvant être faits en même temps, les travaux à effectuer sur le solde de la zone du chemin Sur-Rang/chemin Jules-Vuy est en attente des instructions de l'OCT quant aux directives de signalisation durant cette seconde phase du chantier. Quant à la zone chemin de Tour-de-Pinchat/route de Veyrier, seules des réparations ponctuelles seront effectuées.

M. SCHAFFHAUSER indique que pendant deux jours et demi, lors des vacances de Pâques, le chemin de Pinchat a subi des travaux. Entre les intersections avec le chemin de La Tour-de-Pinchat et le chemin Sur-Rang, en pas moins de 18 endroits, des surfaces de 2 à 25 m² de la couche d'usure ont été remplacés car nécessaire. Il rappelle que le chemin de Pinchat en direction de Carouge est sur toute sa largeur propriété de la commune de Veyrier. Ce n'est qu'en aval de l'intersection avec le chemin de La Pointe-du-Plan, soit plus ou moins à l'endroit où arrive, sur la droite, la deuxième branche du chemin Jules-Vuy, que le chemin de Pinchat change de commune et devient sur toute sa largeur carougeois. Force est de constater que sur cette partie veyrite, aucun travaux de réfection n'ont été entrepris. Et pourtant, c'est bien cette partie, y compris l'intersection avec le chemin Sur-Rang elle-même, qui était la plus endommagée. Elle fait l'objet de doléances récurrentes de la part des riverains et utilisateurs. Ce n'est pas seulement la couche d'usure qui doit être ponctuellement remplacée, mais aussi l'encaissement du chemin qui doit être repris à plusieurs endroits, en raison d'affaissements. Il est totalement incompréhensible que les travaux les plus urgents n'aient pas été réalisés à l'occasion des travaux moins urgents qui viennent d'être effectués. Par ailleurs, entre la route de Veyrier et l'intersection avec le chemin de La Tour-de-Pinchat, la couche d'usure présente des défauts à plusieurs endroits, avec des nids-de-poule, voire d'autruche, qui constituent un danger réel pour les cyclistes. Là aussi, il est incompréhensible que ces trous n'aient pas été bouchés et la couche d'usure rénovée lors des travaux vu que les machines étaient là. Le lundi après les vacances scolaires, à la première heure, il a pris contact avec Madame ROSTAN. Il est agréablement surpris de voir les deux tronçons qu'il a mentionnés apparaître dans la proposition 8b) soumise ce soir. Il est toutefois navrant que ces travaux n'aient pas été réalisés, surtout les plus nécessaires, lors des vacances de Pâques. Les effectuer

séparément coûtera forcément plus cher. Il ajoute avoir recueilli des plaintes de riverains concernant ce problème, lesquelles sont également adressées à la mairie.

Mme ROSTAN répond qu'en vue d'une modification future du chemin de Pinchat pour le BHNS, la déléguée du Conseil administratif jusqu'au 31 mars n'a pas voulu étendre le resurfaçage au-delà du minimum. Toutefois, la proposition n°19.10 qui est soumise ce soir permettra, si elle est acceptée, d'envisager rapidement des travaux.

M. SCHAFFHAUSER demande le coût des « sparadraps » qui ont été posés sur le chemin Sur-Rang.

Mme ROSTAN répond que CHF 40'000 ont été engagés pour cette partie, à savoir 50% du montant prévu pour les travaux.

- i) **Mme ROSTAN** indique, au sujet de la passerelle du Bois-des-Pins, et pour répondre à une question de Mme BATARDON, que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature a indiqué qu'il avait procédé au démontage de l'ancienne passerelle et mis en place une déviation provisoire du chemin de randonnée pédestre. Des démarches administratives sont en cours pour obtenir l'autorisation de construire pour l'installation d'une nouvelle passerelle. Le remplacement est prévu pour le courant de l'année 2019, sous réserve d'imprévus.
- j) **Mme ROSTAN** indique que le compte-rendu des séances du Conseil municipal sera à nouveau édité dans le journal de Veyrier dès le mois de mai. Elle remercie Mme Waldburger d'avoir accepté de reprendre la rédaction de ces textes.

4. Zone 20 km/h du chemin Jules-Edouard-Gottret – Rapports de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 21 mars 2019 et de la commission des finances et sécurité du 7 mai 2019 – Délibération.

Mme ROSTAN indique que ce sujet a été longuement discuté lors de la dernière commission des finances, dont le rapport est explicite. Celui-ci demande que le Conseil administratif revienne vers le Conseil municipal avec une nouvelle proposition en trois volets, comprenant le coût de resurfaçage total, le marquage de la zone 20 km/h, et l'intégration de la parcelle Jeanne d'Arc.

M. HUTZLI rappelle que, dans ce projet, il a été fait mention à plusieurs reprises, en plus du régime de 20 km/h sur le chemin Jules-Edouard-Gottret, d'un aménagement possible en fin dudit chemin, soit à la hauteur de la parcelle de l'Association « Jeanne d'Arc », sur l'ancien dépôt pour containers. Cette dernière association proposait à la commune de l'utiliser dans le cadre de la réfection du chemin. Il a donc été demandé, lors d'une séance du Conseil municipal, d'y inclure une étude, étant donné que l'on devait refaire tout le chemin (resurfaçage, marquages, aménagements routiers 20 km/h). Lors de la commission d'aménagement du 21 mars 2019, le groupe PDC a demandé ce qu'il en était de ladite parcelle que l'Association Jeanne d'Arc est disposée à céder gratuitement. Il leur a été répondu que « cela ne valait pas la peine, l'investissement financier est trop important et une grande partie de cette place est hors route ». Il a également été rajouté par le directeur

technique qu'il n'était pas question d'une cession de la parcelle par la fondation Jeanne d'Arc, mais d'une mise à disposition d'une parcelle privée sur le domaine public. Il a indiqué rejoindre Mme ROSTAN sur le fait que l'utilisation de cette parcelle n'est pas rentable. En outre, les règles de circulation ne peuvent être modifiées et il est impossible de passer sur un domaine privé. Sur ces indications, il a établi un rapport de commission sans faire mention du débat ayant eu lieu sur ce point. Or, il s'avère que les réponses données ne correspondent pas tout à fait à la réalité. En effet, dans une réunion qui a eu lieu sur place le 19 mars 2018, en présence de la déléguée du Conseil administratif et le directeur technique, ainsi que dans différents échanges verbaux, il est fait état d'une cession, à titre gratuit, de la partie contenant les anciens dépôts des containers, et le directeur technique trouvait cette proposition intéressante, celle-ci pouvant résoudre le problème du parking sauvage devant l'accès pompiers dans la cour du lotissement « Jeanne d'Arc ». Solution qu'il proposait également. Les discussions allaient vers un projet qui serait bénéfique pour le village en terme de circulation, de sécurité et de convivialité entre piétons, ainsi qu'en terme de mobilité douce. De ce fait, le Conseil administratif est revenu lors de la dernière séance de commission des finances, avec un projet un peu plus détaillé comprenant l'option « aménagement Gottret avec la parcelle Jeanne d'Arc » et ses plans financiers, avec une base d'estimation de plus ou moins 20 %. Le groupe PDC s'étonne et doute quelque peu de cette estimation, sachant déjà que le Conseil administratif ne veut pas en entendre parler. De plus, alors que le terrain est cédé, il se trouve que dans deux des trois versions, des frais pour acquisition du terrain et des frais d'actes notariés y sont mentionnés pour CHF 28'000. Le groupe PDC souhaite, tout en sachant que le Conseil administratif n'en veut pas, que ce projet soit présenté à nouveau en commission d'aménagement du territoire et environnement, avec tous les éléments qui s'y rapportent, afin de prendre la décision qui conviendra, positive ou négative avec toute l'attention nécessaire.

M. PATEK demande à M. HUTZLI si proposition était le renvoi du projet en commission.

M. HUTZLI répond qu'il s'agit de renvoyer la proposition au Conseil administratif afin que ce dernier revienne avec une nouvelle proposition qui inclurait la parcelle Jeanne d'Arc.

M. PATEK indique qu'il n'est pas possible de renvoyer la proposition au Conseil administratif, mais qu'il est par contre possible de la refuser afin que le Conseil administratif, le cas échéant, revienne vers le Conseil municipal avec une nouvelle proposition.

M. GAVILLET confirme que si la proposition est refusée ce soir, le Conseil administratif s'engage à revenir devant le Conseil municipal avec une nouvelle proposition qui inclura les demandes exprimées.

Mme CHERBULIEZ indique que si la proposition devait revenir sous une nouvelle forme, il faudrait alors que les chiffres soient séparés selon les différentes parties du projet, afin que les Conseillers puissent, le cas échéant, accepter une partie et pas l'autre.

Mme BESSAT indique qu'à la lumière des explications de M. HUTZLI, le groupe socialiste refusera la proposition du rapport afin que le Conseil administratif reconsidère son projet.

La présidente donne lecture de la proposition du rapport de la commission des finances et sécurité du 7 mai 2019.

Ce rapport est accepté à l'unanimité – 22 oui.

M. PINGET indique qu'au vu de ce que M. HUTZLI a dit, et notamment qu'il n'a pu établir son rapport dans les conditions normales et avec toutes les données en main, il est d'avis de renvoyer le projet en commission d'aménagement.

M. PATEK estime qu'il lui semble plus simple que la proposition retourne au Conseil administratif chargé à lui de revenir avec une proposition complète, et non pas en commission.

La présidente donne lecture de la proposition du rapport de la commission d'aménagement du territoire et environnement du 21 mars 2019.

Ce rapport est refusé à l'unanimité – 22 non.

La présidente donne lecture de la proposition de délibération.

Cette proposition est refusée à l'unanimité – 22 non.

6. Non à la ligne de bus aux chemins des Rasses et du Bois-Gourmand – Pétition.

M. GAVILLET propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour réponse aux pétitionnaires, suite aux éléments donnés dans les communications du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE indique que le groupe Veyrier-Ensemble propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Toutefois, ils regrettent que le manque de communication sur ce sujet ait engendré des réactions qui compliquent la tâche. Lorsqu'il n'y a pas d'information claire, cela laisse place à des bruits de couloir et des montées d'angoisse au sein de la population, lesquels auraient pu être évités en étant plus proactif sur le plan de la communication.

M. PATEK indique que le groupe PLR a pris connaissance de cette pétition et partage l'avis de Mme TAGLIABUE concernant un manque d'information, surtout quand on considère que les habitants de la commune de Troinex ont déjà eu une séance d'information sur le sujet. Bien qu'ils soient en principe favorables à la création de la ligne de bus 49, ils tiennent à exprimer leur souci que la création de cette ligne soit compatible avec le réaménagement du chemin du Bois-Gourmand et du chemin des Rasses, ces chemins limitant désormais leur vitesse à 30 km/h avec des aménagements spécifiques. Il rappelle le cas du chemin de la Tour de Pinchat et de Place Verte où, il y a quelques années, la compatibilité entre l'implantation d'une zone 30 km/h et le passage des bus avait déjà posé problème. Ils espèrent qu'il n'y aura pas lieu de procéder à l'exécution de travaux trop rapidement après l'entrée en service de cette nouvelle ligne de bus. Pour le reste, le groupe PLR renverra la pétition au Conseil administratif.

M. GAVILLET répond que concernant le chemin du Bois-Gourmand, la demande d'autorisation de construire a été modifiée par une demande de complément de la part de la

commune, en collaboration avec l'OCT, afin d'adapter le chemin en question, avec sa nouvelle limitation de vitesse, aux passages des bus.

Mme BESSAT indique que le groupe socialiste soutient largement les transports en commun et leur extension, afin de diminuer le trafic automobile particulièrement dense sur la commune, avec bien souvent un seul occupant par véhicule. La ligne 49, avec son tracé permettant de rejoindre une gare CEVA, semble particulièrement adaptée. À ce propos, la pétition fait mention d'une proposition de tracé non reçue avec les documents. Ils sont évidemment déçus que la chronologie des événements ait eu pour conséquence que les travaux encore en cours sur les chemins mentionnés précèdent l'idée d'une mise en service d'un bus, et ils désirent poser quelques questions quant à son fonctionnement. Ils ont évidemment entendu la requête des communiens et demandent au Conseil administratif d'avoir avec les TPG et la direction de la mobilité toutes les discussions nécessaires afin qu'une évaluation des intérêts puisse permettre de trouver la moins mauvaise des solutions. Ils souhaitent que cette solution tienne compte avant tout, dans sa grille de lecture, de l'écologie au sens large du terme, c'est-à-dire du tracé le plus utile au plus grand nombre et de l'utilisation de véhicules « propres ».

M. ODIN indique qu'au vu de la longueur de la séance, et surtout du manque d'information en l'état concernant la ligne de bus 49, le groupe PDC ne se prononcera pas. Cependant, ils soutiendront certainement les initiants et veilleront à ce que l'argent communal investi dans le récent aménagement du chemin des Rasses ne le soit pas inutilement. Ils comptent sur le Conseil administratif et sur la séance d'information publique afin de clarifier les choses. Ils proposent de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour réponse.

Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est approuvé à l'unanimité – 22 oui.

7. Présentation des comptes communaux 2018.

Mme ROSTAN rappelle qu'en date du 14 novembre 2017, le Conseil municipal a voté le budget 2018 qui présentait un excédent de CHF 123'820. Ce soir, les comptes présentés se rapportant au même exercice 2018 font part d'un excédent de CHF 2'346'634 qui augmentera la fortune au bilan. Il s'agit donc d'entrer en matière pour les comptes 2018 et de son excédent qui n'est pas dû à une amélioration de la situation fiscale mais à d'autres éléments dont les détails sont clairement expliqués dans les documents distribués. Par exemple, la réévaluation des actions BCGe, la subvention touchée par le FIDU pour la création d'appartements, des non-dépenses, des recettes diverses non prévisibles. L'administration s'engage à mettre en place des contrôles et un suivi plus fréquents, trimestriellement, qui permettront de mieux anticiper et d'expliquer les écarts à venir. Depuis quelques semaines, elle se demande comment expliquer et surtout faire comprendre à toutes et tous que les comptes 2018 et le budget 2019 n'ont pas de relation étroite. Cet exercice est d'autant plus difficile après les discussions tendues et décisions douloureuses prises tant par le Conseil administratif que par le Conseil municipal pour chercher des solutions d'économies afin de tenter de présenter un budget 2019 équilibré. Cet exercice au final n'a pas été possible et pour la première fois, la Ville de Veyrier a présenté un budget déficitaire. Elle ne peut garantir que les éléments qui ont, pour les comptes 2018, amené à cet important excédent se répéteront pour les comptes 2019, lesquels seront votés dans une année, ni que la situation

fiscale s'améliorera. Une politique stricte reste donc de mise. En dernier lieu, elle remercie vivement Mmes LIPAWSKY et GALIOTTO qui ont avec brio repris le flambeau du secrétariat général, et assuré et assumé le difficile et compliqué passage au MCH2. Elle remercie aussi les chefs de service ainsi que tout le personnel. Enfin, elle propose, après l'entrée en matière, de renvoyer les comptes à la commission des finances pour une étude plus détaillée.

M. SCHAFFHAUSER indique qu'après les 222 millions d'excédents affichés par le canton de Genève, tel qu'on l'apprenait par la presse il y a 2 mois, l'on subodorait que les chiffres des comptes 2018 de la commune pourraient être bons. Effectivement, l'exercice se solde par un bénéfice de CHF 2'346'000, alors que le budget tablait sur un léger excédent de CHF 124'000. Il faut cependant dire que les raisons ne sont malheureusement pas les mêmes. Pour le canton, de meilleures rentrées fiscales sont la cause de l'excédent. Ce n'est pas le cas pour Veyrier, ou si peu. Ces bons chiffres sont bien sûr globalement une bonne nouvelle. Néanmoins, en regardant le détail, on découvre de vraies bonnes nouvelles, de fausses bonnes nouvelles et aussi des mauvaises nouvelles. Sans vouloir détailler tous les postes : pour les vraies bonnes nouvelles, les impôts des sociétés augmentent de CHF 275'000 par rapport au budget. Pour la commune qui cherche à attirer des entreprises pour augmenter ce type de recette, c'est bien. La part communale au fonds de péréquation augmente de CHF 329'000. C'est une conséquence directe des bons chiffres du canton. La baisse de CHF 202'000 des levées et du traitement des déchets laisse supposer que les points de récupération avec containers enterrés commencent à avoir un effet positif. Si l'on enlève à la population le confort d'avoir une levée des ordures devant leur porte, au moins que cela soit compensé par une baisse des charges communales. Pour les fausses bonnes nouvelles, les baisses des frais de personnel dues à des vacances de postes (police municipale, TSHM, crèche de la Cigogne, concierge de Grand-Salève, etc.) ne sont bien entendu pas pérennes. C'est reculer pour mieux sauter. Il en va de même pour la subvention au centre de fitness qui n'a pas pu ouvrir dans les temps prévus et donc moins élevée que prévu. La réévaluation des actions de la BCGe pour CHF 335'000 n'a aucun impact effectif sur les recettes. Il s'agit d'une écriture purement comptable et qui ne sera pas renouvelée dans les exercices futurs. La baisse de la provision pour perte sur centimes additionnels de CHF 90'000 n'a pas non plus d'impact réel. Et la subvention annuelle de CHF 50'000 prévue par la charte environnementale n'a une nouvelle fois pas été utilisée. C'est dommage et peut-être à mettre en relation avec le projet de motion d'urgence climatique au point 9a) de cet ordre du jour. Pour les mauvaises nouvelles, les impôts des personnes physiques sont en forte baisse de CHF 1'252'000, soit 5.4% par rapport au budget, ce qui est considérable. Ce chiffre est atténué par des corrections d'impôts des centimes additionnels des personnes physiques pour les années antérieures de CHF 830'000. Malgré cela, au total, CHF 559'000 manquent en regard du budget 2018. Cela confirme les chiffres alarmants reçus de l'administration fiscale lors de l'établissement du budget 2019. Ces chiffres justifient à eux seuls pleinement les coupes et les mesures conservatoires prises à l'automne dernier lors de l'établissement dudit budget. Il conviendra de surveiller de près l'évolution de ces prévisions ces prochains mois, étant donné qu'elles impacteront l'établissement du budget 2020. Les charges d'intérêts sont moins élevées que prévues, en raison des besoins de financement moins élevés qu'escomptés, certains projets ayant pris du retard, avec des taux d'intérêts très bas. Toujours est-il que l'excédent des comptes 2018 de CHF 2'346'000 a évité d'augmenter par trop l'endettement communal, qui s'élève malgré tout au 31 décembre à 31 millions de francs. Le groupe PLR continuera d'étudier dans le détail les comptes 2018 qui lui sont présentés ce soir. Ils remercient l'administration pour la tenue de la comptabilité communale. A titre

personnel, il aimerait souligner que le travail de la secrétaire générale adjointe n'est pas évident, car elle doit à la fois s'imprégner des particularités des finances communales et apprendre les subtilités du nouveau Modèle Comptable Harmonisé, dit MCH2. Le groupe PLR tient à la remercier et à remercier également la secrétaire générale.

Mme DESARDOUIN indique que le groupe socialiste présente ses félicitations au Conseil administratif pour la présentation des comptes, ainsi qu'à la secrétaire générale et à la secrétaire générale adjointe qui se mettent toujours à la portée de tous les commissaires pour répondre aux diverses questions qui ont surtout trait au nouveau modèle comptable MCH2. Bien entendu, lorsqu'on boucle les comptes de la commune sur un excédent de revenus de plus de CHF 2 millions, on ne peut que se réjouir. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour les retraités, le personnel et les services sociaux, qui en pâtissent à chaque fois qu'on pressent qu'il y aura une perte fiscale au budget de l'année suivante. Pour rappel, les économies réalisées ont été, entre autres, sur les charges de transfert comme le remboursement de la FASE, la crèche de la Cigogne dont la vacance du poste de directrice a engendré une économie de CHF 151'000, puis viennent ensuite la crèche de Sabotier avec une économie budgétaire de CHF 29'000, le retard d'un mois sur l'ouverture du centre Harmony, avec une économie de CHF 54'000. Dans ce cas, on sait que cela reste exceptionnel. Ou encore CHF 202'000 sur les charges liées au traitement des déchets, CHF 60'000 sur le coût des repas et le changement de vecteur publicitaire pour les événements qui a permis une économie au chapitre culturel de CHF 17'000 par rapport au budget 2018. Et la liste n'est pas exhaustive. Dans cette logique, deux questions se posent : n'y avait-il pas un signal d'alarme qui incitait à une vérification de certaines réductions des charges éventuelles ? Le budget déficitaire voté pour 2019 n'a-t-il pas été surévalué ? Et quid d'une réflexion sur la manière intelligente dont pourrait être investi l'excédent de revenu, notamment dans l'amortissement de la dette de la commune ? Et si c'est impossible, d'où vient exactement cette impossibilité ? Si nous ne pouvons pas faire marche arrière, il semble possible de tirer des leçons pour qu'à l'avenir des mesures de précaution soient mises en place afin d'éviter ce genre de surprises. Quoique positives d'un côté, les prévisions budgétaires de 2019 auront par ailleurs un impact catastrophique sur les prestations sociales à Veyrier.

M. CHARLES indique que le groupe Veyrier-Ensemble remercie le personnel administratif pour les documents fournis selon une nouvelle charte liée à l'introduction du modèle comptable MCH2. Cela représente beaucoup de travail pour le secrétariat général et des pertes de repères et d'informations pour les Conseillers administratifs. Les comptes 2018 présentent donc un excédent de revenu de CHF 2'346'000, lequel n'a pas été la conséquence d'une amélioration des revenus fiscaux. 70% de cette amélioration provient d'une diminution des charges et 30% d'une augmentation des revenus indépendants de la taxation des personnes physiques. Bien que cet excédent soit une surprise positive, le ton reste à la rigueur. Le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le renvoi des comptes 2018 en commission des finances pour une analyse détaillée avec le réviseur et le secrétariat général. Après une première analyse, plusieurs questions ont été soulevées, notamment le besoin d'avoir des résultats intermédiaires des comptes de fonctionnement pour pouvoir, le cas échéant, anticiper des amortissements extraordinaires. Mme ROSTAN a confirmé que cela serait fait, et c'est une bonne chose aussi. Egalement, ils demandent des explications sur les raisons des mensualités de CHF 54'000 versées à la société Harmony, qui correspondent au montant de la garantie annuelle de CHF 650'000 sur des pertes

éventuelles d'exploitation pour la première année, alors que cette contribution doit être discutée entre parties sur la base d'une comptabilité auditée.

M. MARTIN indique que les membres de la commission des finances ont déjà eu le loisir de parcourir ces comptes la semaine dernière. Bien que le groupe PDC propose ce soir de les renvoyer dans cette même commission, ils souhaiteraient apporter une première réaction. Sur CHF 2'350'000 de boni, 68% proviennent d'une réduction de charge, 27% d'une augmentation de revenu, le solde étant le résultat positif que ce même Conseil avait budgété, soit 5%. Plusieurs revenus ou diminution de charges sont à considérer comme uniques ou exceptionnels, comme la réévaluation des titres de la BCGe, des recettes d'assurances pour des absences longues durées de collaborateurs, des non-dépenses suite à des retards de livraison de locaux. Néanmoins, il s'agit de ne pas oublier que certaines dépenses qui n'ont pas été réalisées en 2018, le seront en 2019, alors qu'elles n'avaient pas été prévues au budget 2019. L'impôt des personnes physiques est en baisse par rapport au budget, soit CHF 560'000, qui s'explique par une baisse substantielle de CHF 1'340'000 pour 2018, chiffre estimé par l'administration fiscale cantonale, balancé par une appréciation des impôts des années antérieures, comme cela a été mentionné. Pour les personnes morales, on trouve également un chiffre des impôts antérieurs revu à la hausse, de + CHF 275'000. A ne pas oublier non plus que le taux de la part privilégiée est passé en 2019 à 42%, alors qu'il était de 47% en 2018. Même s'il ne faut pas amalgamer le résultat des comptes 2018 avec les décisions de coupe dans le budget 2019, ils souhaiteraient pouvoir obtenir de manière trimestrielle, ou au moins lors des 2 mois d'automne consacrés à l'élaboration du budget de l'année suivante, une situation intermédiaire des charges et dépenses déjà engagées pour l'année courante. Il s'agira d'un travail supplémentaire pour la secrétaire générale adjointe, mais qui pourra également être utile pour les chefs de service de l'administration communale. Ils les remercient par avance pour l'effort ainsi consenti.

Le renvoi en commission des finances et sécurité est approuvé à l'unanimité – 22 oui.

8. Propositions du Conseil administratif.

a) Création d'une nouvelle salle de classe à l'école de Pinchat (prop. n°19.09)

Mme ROSTAN indique que la commune de Veyrier dispose de trois groupes scolaires parfaitement équipés. A court terme, l'augmentation des effectifs scolaires prévue pour la période 2019-2022, pourra être absorbée dans les locaux actuellement disponibles. Cela dit, la nouvelle classe à l'école de Pinchat permettra entre autres choses de rétablir le confort des élèves, qui pourraient l'occuper dès le début de l'année 2020, et qui sont actuellement confinés dans des locaux mal adaptés comme l'ancien secrétariat de l'école de Pinchat. La direction de l'école a confirmé qu'il était possible pour des élèves d'intégrer une nouvelle classe dans la même école en cours d'année. Elle tient également à signaler le manque de locaux pour le parascolaire. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, elle demande au Conseil municipal d'accepter l'entrée en matière ainsi que le vote immédiat.

M. MÜLLER indique que le projet de création de salle de classe a retenu toute l'attention du groupe PDC qui ne remet pas sa justification en cause. Ils prennent note que la proposition

du Conseil administratif n'indique pas que cette classe doit être opérationnelle pour la rentrée scolaire 2019. Même si le montant net à charge de la commune n'est que de CHF 226'000, à savoir CHF 576'000 moins la subvention du FIDU de CHF 350'000, et pourrait être voté sur le siège, ils demandent que cette proposition soit renvoyée, non seulement aux commissions des finances et des constructions, mais également à la commission des affaires sociales, car la proposition fait mention du groupe scolaire des Grands Esserts qui devrait être construit en 2023. Or il n'est pas secret que le projet des Grands Esserts prendra du retard. De plus, les chiffres fournis par le SRED, tels que retransmis par Mme LUTHI l'année dernière, ne semblaient pas justifier la nouvelle classe et, grâce à des rocade d'élèves au sein des trois établissements primaires à Veyrier, le groupe scolaire des Grands Esserts ne semblait pas être si urgent. Au vu de ces éléments contradictoires et après que le Conseil administratif ait rencontré le SRED, ils demandent que les éléments de planification, une fois validés, soient présentés aux trois commissions pour discussion et commentaires, bien qu'ils soient disponibles sur le site de l'État. Si nécessaire, un représentant du SRED devrait être entendu.

M. JOUSSON indique que la proposition du Conseil administratif d'utiliser le préau couvert comme lieu de construction pour une nouvelle classe ne convainc pas le groupe Veyrier-Ensemble. Selon le dernier rapport du SRED pour la période 2018 à 2021, la commune couvrira ses besoins avec une classe supplémentaire jusqu'à la rentrée 2020, voire 2021, avec une augmentation des effectifs par classe. A partir de cette date et jusqu'à la construction du groupe scolaire des Grands Esserts, le problème se reposera de façon identique, à raison de 1,5 nouvelles classes par année. Cette nouvelle école des Grands Esserts ne pourra être ouverte avant, au minimum, la rentrée 2024. Aujourd'hui, le PLQ la concernant en est encore au stade de l'enquête technique. Suivra l'enquête publique, le vote du Conseil municipal, l'acceptation par le Conseil d'Etat, les divers délais de recours, sans parler des potentielles oppositions. Au mieux, il sera accepté en 2020. Suivra le concours d'architecture en 2021, la construction en 2022-2023, et finalement la rentrée scolaire en 2024. Il s'agit donc de réfléchir à la construction de classes provisoires, d'un nombre minimal de 4 à 6, pour assurer les années de transition avec le nouveau groupe scolaire. C'est la raison pour laquelle ils entreront en matière et souhaitent le renvoi de cette proposition à la commission d'aménagement pour débattre du nombre de classes à réaliser et du lieu d'implantation de ces classes : Bois-Gourmand, parcelle 5209 ou tout autre lieu à réfléchir. Concernant l'école des Grands Esserts, leur souhait est double : que le Conseil administratif demande au DALE, via le Copil, l'extraction du groupe scolaire du PLQ des Circes et qu'il fasse rapidement l'objet d'un PLQ séparé et que la construction de logements de la première phase, soit 350 logements, ne puisse se terminer qu'en parallèle de la fin de la réalisation de l'école des Grands Esserts, car il serait catastrophique du point de vue de la planification scolaire que les logements soient terminés avant l'école. Et ce risque est bien réel compte tenu du déphasage des PLQ. Pour conclure et revenir au sujet de la proposition du Conseil administratif, restreindre le préau couvert de l'école de Pinchat pour une seule classe supplémentaire représente pour le groupe Veyrier-Ensemble une vision à court terme. Seul le débat en commission d'aménagement permettra de clarifier la demande et le lieu d'implantation pour les nouvelles classes dont la commune aura un réel besoin dès 2021.

M. GAVILLET indique, concernant les PLQ des Grands Esserts, qu'une récente entrevue avec M. Antonio HODGERS a confirmé qu'il allait essayer de faire le nécessaire pour séparer ce PLQ de celui des Circes, afin de permettre au premier de ne pas être retardé par le second.

M. PINGET indique qu'à la rentrée 2019, et sans cette nouvelle salle de classe, les effectifs maximaux de trois classes de niveau élémentaire n'auraient pas pu être respectés, et les conditions d'accueil et d'apprentissage d'environ 80 enfants auraient été hors des normes légales. Voilà qui est suffisant pour établir le bien-fondé de cette proposition. Reste que le plan financier comporte, comme souvent quand il s'agit de constructions, des points difficiles à accepter. Largement plus d'un demi-million pour installer un seul local d'environ 100 m² dans un espace déjà construit, et datant de moins de 25 ans, cela ne paraît pas raisonnable. D'autant que l'équipement scolaire proprement dit ne représente que CHF 35'000. En particulier, les honoraires d'architecte de CHF 95'000, de l'ingénieur civil de CHF 5'000, du géomètre de CHF 5'000 et des ingénieurs spécialisés de CHF 12'000, qui totalisent CHF 117'000, sont objectivement hors de proportion avec la portée des travaux. Surtout avec une marge de 20% éventuelle en plus. On a beau répéter à chaque nouveau chantier qu'une plus grande attention doit être portée à ces postes, les mêmes constatations se répètent : quand c'est pour une commune, on se lâche. Mais le temps presse. Les travaux doivent absolument être terminés pour la rentrée et ils dureront 4 mois. C'est donc déjà trop tard, et si l'on veut éviter qu'en plus d'être chère, l'opération soit bâclée, par exemple, avec à la clé le revêtement du sol qui se décolle et d'autres infiltrations fantômes, le groupe socialiste estime qu'un passage en commissions n'est pas nécessaire. Les messieurs derrière leurs ordinateurs seront grassement payés, mais au moins suffisamment de temps sera laissé aux travailleurs pour qu'ils réalisent leur travail correctement.

M. DUC indique que depuis plusieurs années, le groupe PLR a interpellé le Conseil administratif en charge des constructions au sujet du besoin de classes supplémentaires sur le territoire de la commune, que ce soit lors de séances du Conseil municipal ou lors de commissions. A chaque fois, il leur est répondu que tout était sous contrôle et que les projections du Service de recherche en éducation (SRED) étaient fiables. Il rappelle que le même SRED avait affirmé que la commune n'aurait besoin que d'un demi-groupe scolaire aux Grands Esserts, puis, quelques temps plus tard, affirmait qu'il faudrait un groupe scolaire complet, mais que d'ici là, la commune n'aurait pas besoin de classes supplémentaires. Ils avaient fait remarquer au Conseil administratif que la densification de la zone villa modifiait rapidement la typologie de la population veyrite. En effet, ces villas contiguës sont pour la plupart habitées par des familles avec de jeunes enfants. Il leur avait été répondu que la commune n'aurait pas besoin de classes supplémentaires. Aujourd'hui, le Conseil administratif vient devant ce Conseil avec une demande de crédit urgent pour construire une classe supplémentaire à Pinchat. Ils accepteront cette demande et proposeront le vote immédiat. Mais ils aimeraient que le Conseil administratif planifie les prochains besoins en salles de classe supplémentaires. Les écoles de Veyrier sont actuellement remplies à ras bord, les effectifs des classes sont à leur maximum, 24 voire 25 élèves. Ceci n'est pas acceptable, sans parler des classes à double degré aberrant, avec une 4P et une 5P par exemple, alors que le plan d'étude romand prévoit un plan d'apprentissage s'étalant sur 2 ans, avec donc un double degré possible, 3P et 4P, ou 5P et 6P. Il s'agit de ne pas écouter uniquement les projections du SRED, mais d'ouvrir les yeux sur toutes ces nouvelles constructions, tant il est vrai que gouverner, c'est avant tout prévoir.

Mme CHERBULIEZ demande une confirmation concernant la date de l'ouverture de la nouvelle classe, afin de savoir s'il s'agit de 2019 ou de 2020.

Mme ROSTAN répond que la nouvelle classe pourrait être prête, s'il y a un vote immédiat, pour la fin de l'année 2019, soit pour début janvier 2020.

M. JOUSSON indique à nouveau que la classe supplémentaire préconisée par le Conseil administratif relève d'une vision à court terme. Les prévisions du SRED sont très claires en la matière, à savoir que d'ici à la construction du groupe scolaire des Grands Esserts, la commune va manquer de 3 à 4 salles de classe. C'est d'autant plus inquiétant que le SRED ne prend pas en compte certaines constructions à venir, telles que les 30 logements de Sierne, lesquels apporteront leur lot d'enfants scolarisables. Il encourage donc le Conseil administratif à avoir une vision plus globale, quitte à prévoir des classes provisoires sur un terrain à définir. D'autre part, il n'apprécie guère l'idée peu esthétique de « bricoler » une classe sous un élégant préau couvert déjà existant.

M. GAVILLET répond que le préau couvert est la seule solution en ce qui concerne l'école de Pinchat, en dehors des containers qui coûteraient très chers. Concernant les prévisions du SRED, il suggère que soit organisée une rencontre entre ses représentants et les Conseillers municipaux, afin que le SRED puisse expliquer sa manière de réaliser ses statistiques.

M. JOUSSON répond qu'il ne remet pas en cause les statistiques du SRED, au contraire. Ce sont elles qui l'ont convaincu qu'une seule nouvelle classe ne répondrait pas aux besoins de la commune.

M. GAVILLET préfère discuter de cette question en commission, car il serait trop long et compliqué d'expliquer ce soir les différents moyens qui existent dans les écoles déjà existantes afin de pallier le manque de classe.

Mme BESSAT indique que la nouvelle classe préconisée n'est sans doute qu'une première étape. Elle répond à une urgence puisque des enseignants ont expliqué que si rien n'était fait rapidement, les classes élémentaires allaient compter plus de 26 élèves. Dans la seconde étape, il s'agira probablement d'envisager la question de manière plus globale, en envisageant la construction d'autres classes. Le groupe socialiste propose donc le vote immédiat en ce qui concerne cette première classe.

M. VOUILLOZ indique, contrairement à ce qu'a dit M. GAVILLET, l'installation de containers provisoires pour pallier au manque de classes ne coûterait pas plus cher que le projet proposé. D'autant que leur installation demanderait moins de temps que la construction en dur, et permettrait de rajouter des containers au fur et à mesure des besoins en classes. Cela peut se faire rapidement pour éviter que les classes soient surpeuplées. Il pense également que cette question doit être débattue en commission.

M. PATEK comprend les interrogations de M. JOUSSON mais reconnaît l'urgence qu'il y a à créer une nouvelle salle de classe à Pinchat dans les meilleurs délais. Il estime aussi que si renvoi en commission il doit y avoir, ce ne devrait pas être à la commission d'aménagement, laquelle n'est pas destinée à traiter ce genre de question, mais à la rigueur à la commission des affaires sociales, où il pourrait être discuté de manière plus générale de la problématique de création de classes supplémentaires à Veyrier.

M. MARTIN rappelle que bien qu'urgence il y ait, la nouvelle classe ne pourrait pas ouvrir ses portes avant début janvier 2020, s'il a bien compris les explications de Mme ROSTAN.

M. VOUILLOZ répond que le débat en commission ne porterait pas sur le principe, vu que tous admettent la nécessité de construire de nouvelles classes. L'enjeu est plutôt de savoir où construire, et dans quelle mesure, ce qui relève bien de la commission d'aménagement et pas des affaires sociales.

M. PINGET estime que le renvoi en commission de la proposition touchant l'école de Pinchat en particulier n'est pas la meilleure façon de procéder. Il serait plus judicieux de partir d'une proposition plus générale qui serait faite par le Conseil administratif ou le Conseil municipal, et qui aborderait la question globale d'un groupe scolaire à mettre en place dans l'attente des Grands Esserts.

M. VOUILLOZ rappelle que le projet de salle de classe proposé ce soir consiste en une construction définitive qui abîmerait l'esthétique de l'école de Pinchat. La solution alternative consisterait au contraire à installer du provisoire, à savoir des containers, dans l'attente des Grands Esserts, comme il l'a déjà indiqué. Il ne s'agit pas de la même chose.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée par 19 oui et 3 abstentions.

Le principe du vote immédiat est rejeté par 12 non, 9 oui et 1 abstention.

M. PATEK propose de renvoyer cette proposition à la commission des constructions et à la commission des finances.

M. MÜLLER soutient cette dernière proposition et ajoute qu'il demande que la commission des constructions, au cas où elle serait chargée de ce sujet, s'ouvre le temps des débats concernant les nouvelles salles de classe aux Conseillers qui souhaiteraient obtenir une vision plus claire de la question.

Le renvoi de cette proposition en commission des finances et sécurité est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le renvoi de cette proposition en commission des constructions est accepté par 16 oui et 6 abstentions.

Le renvoi de cette proposition en commission des affaires sociales, sociétés et administration est rejeté par 20 non et 2 abstentions.

Le renvoi de cette proposition en commission d'aménagement du territoire et environnement est rejeté par 12 non, 8 oui et 2 abstentions.

b) Réfections urgentes de chaussées (prop. n°19.10)

Mme ROSTAN indique que pour tenter d'aboutir à un budget équilibré, le Conseil administratif avait adopté la démarche du passage en investissement de certains travaux,

alors que jusque-là, ils figuraient dans le compte de fonctionnement. L'objet de cette proposition vise donc à autoriser le Conseil administratif à effectuer des réfections de chaussées devenues urgentes, ainsi qu'expliqué dans l'exposé des motifs. Chaque réfection sera naturellement étudiée de près. Certaines situations devenant urgentes, elle demande, après l'entrée en matière, un vote immédiat pour lequel elle remercie les Conseillers.

M. ODIN indique que la première réflexion qui lui est venue est en lien étroit avec sa première intervention. Il observe que la plupart des endroits endommagés coïncident avec le passage des bus. Cependant, au vu de l'urgence et de la dangerosité des déformations, et ne voulant pas que la commune soit tenue pour responsable, le groupe PDC propose le vote immédiat et l'intégration de ce budget au plan des investissements.

M. SCHAFFHAUSER indique que des travaux complémentaires de réfection doivent être engagés de manière urgente au chemin de Pinchat. Mais ce chemin n'est de loin pas le seul en piteux état et d'autres voiries méritent une réfection rapide, principalement dans le périmètre des Tournettes, à l'Uche, à la route de Veyrier vers le village, au chemin Sous-Balme et au chemin de la Tour-de-Pinchat. Il convient donc de ne pas attendre et le groupe PLR propose une acceptation en vote immédiat de la proposition d'un crédit d'investissement de CHF 300'000 pour des réfections de chaussées lors des exercices 2019 et 2020. Il tient également à souligner, au vu de ce qui s'est passé à Pinchat, que s'il s'agit de mettre en œuvre des travaux, il faut aller jusqu'au bout. S'arrêter au milieu du gué ne ferait que renchérir les réfections.

M. ZANICOLI indique que le groupe Veyrier-Ensemble estime que cette proposition est une obligation vis-à-vis des habitants de la commune et qu'elle permettra de leur offrir des routes et des trottoirs dignes de ce nom, et surtout, de sécuriser ces derniers (nid de poules, bordures descellées, etc), sans parler de l'image négative qui est donnée par la commune aux visiteurs. Compte tenu de la somme demandée, il serait judicieux de renvoyer cette proposition en commission des finances, laquelle n'aurait d'autre choix que de la valider. C'est pourquoi le groupe Veyrier-Ensemble propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. PINGET indique que la décision de dépasser les exigences de l'article 39 du Règlement sur l'administration des communes (RAC) et de soumettre au vote les charges d'investissement à partir d'un montant de CHF 20'000 est un signe positif pour le Conseil municipal comme pour la population. De plus, le fait que la réfection des chaussées soit considérée comme un investissement et non plus comme une dépense de fonctionnement se comprend bien. En effet, une route est un bien durable. Néanmoins, pour ne pas avoir le sentiment de voter sur un objet dont le groupe socialiste ne connaît pas grand-chose, il paraît important qu'une information soit donnée au Conseil municipal sur la réalisation de chacune des opérations couvertes par le crédit soumis aujourd'hui au vote. Il pourrait s'agir d'un rapide compte rendu, comprenant la nature exacte des travaux, les dates et un plan financier succinct, qui serait donné par le Conseil administratif, soit dans le cadre de ses communications au Conseil municipal en plénière, soit sous la forme d'une information à la commission des finances. Moyennant cette assurance de la part du Conseil administratif, le groupe socialiste entre en matière sur ce point qu'il soutiendra, et propose le vote immédiat.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

d) Modification des limites de zone de la parcelle 5209, pièce urbaine 3a de la couronne villageoise (prop. 19.12)

M. GAVILLET indique que le plan directeur communal de 2007 identifiait le périmètre du présent projet de modification des limites de zone comme secteur propice à l'urbanisation, pour une modification de zone ou une densification en vue d'un développement urbanistique. Suite à cela, une motion a été acceptée en 2009 demandant au Conseil administratif de prendre contact avec les propriétaires des parcelles vides situées le long de la route de l'Uche afin de connaître leur intérêt à développer leurs biens fonciers, à être associés aux projet de construction, à évaluer le nombre de logements qui pourraient être construits et à définir leur échelonnement dans le temps. Cette motion a été suivie par un mandat d'études parallèles (MEP) en 2010 qui a donné lieu au Masterplan de la couronne villageoise, accepté à l'unanimité par le Conseil municipal en décembre 2012. Le Masterplan proposait certains principes pour urbaniser les grandes parcelles aujourd'hui encore vides. La parcelle 5209 présentait un potentiel de 2'550 m² pour des logements et la même superficie pour des activités. Cette parcelle est la seule en mains communales qui ne soit pas encore construite. Lors des études sur la couronne villageoise, il a été prévu de construire des logements avec un socle d'activités. Une motion émanant des groupes socialiste et Veyrier-Ensemble demandait de ne pas construire de logements à cet endroit en raison des nuisances possibles du terrain de football. Mais en parallèle, il était question de trouver des sources de revenu pour la commune. Le Conseil administratif a demandé une étude de potentialité pour ce secteur et a mandaté la société Altana Consulting SA pour réaliser une étude de mise en valeur de ce bien. Cette société s'est intéressée à savoir si des surfaces de bureaux étaient opportunes à cet endroit ou si un autre programme semblait plus adéquat dans un but de rentabilité. La question des surfaces de bureaux s'est posée dans le cadre d'une motion de mars 2018 indiquant un prix locatif fixé trop élevé par rapport à ce qui se fait aujourd'hui pour des surfaces tertiaires en périphérie d'agglomération et peu connectées à des infrastructures de transports importantes comme le train ou l'autoroute. Par conséquent, développer des surfaces d'activités tertiaires sur la couronne villageoise de Veyrier ne semble pas opportun. L'étude s'est alors tournée vers des services à la population. Deux options ont été proposées, l'une pour les étudiants et l'autre pour les personnes âgées. Plusieurs propositions d'affectation pour un bâtiment encore à développer ont été étudiées, soit des résidences seniors avec services et logements pour étudiants et jeunes actifs, une cafétéria / des espaces de rencontre, d'activités et d'expériences, un centre de balnéothérapie et un espace de vie de quartier et cohésion sociale. Cependant, il est important de s'assurer de l'adéquation entre rendement, superficie et intégration dans un tissu construit existant. L'étude de mise en valeur part sur une hypothèse de 5'000 m² pour les locaux d'habitation pour seniors et/ou étudiants. Ceci demandera une hauteur de bâtiment de 4, voire 5 étages, selon l'implantation au sol. A noter qu'un Plan Localisé de Quartier (PLQ) n'est pas obligatoire si un concours d'architecture est organisé. Ceci est possible car la zone de fonds est une zone 5. Le Conseil administratif propose donc de renvoyer la proposition en

commission d'aménagement du territoire et environnement afin d'étudier en détail l'analyse de mise en valeur, ceci en présence des représentants de la société Altana Consulting SA.

Mme BATARDON indique que le groupe Veyrier-Ensemble estime que le projet proposé aujourd'hui quant à la modification de zone de la parcelle 5209 ne correspond en rien à la motion déposée avec le groupe socialiste en 2017, et n'est surtout pas dans la philosophie de ce qu'ils souhaitent. Alors que le centre du village est déjà passablement construit, il est difficile d'imaginer un immeuble R+5, c'est-à-dire encore plus haut que celui de la clinique Hirslanden. Ce serait une catastrophe en matière d'impact visuel et irrespectueux envers le proche voisinage. La parcelle 5209 est la dernière parcelle verte de la commune et il serait souhaitable de garder cette dernière comme équipement public au vu de l'augmentation de la population. De plus, sachant que les prévisions du SRED indiquent un manque de classes dans un avenir très proche, la possibilité pourrait être envisagée d'y implanter provisoirement une annexe de l'école, ainsi qu'ils l'ont déjà mentionné. En conclusion, le groupe Veyrier-Ensemble réitère son souhait de conserver des zones de verdure et en particulier de préserver la parcelle 5209. C'est pourquoi il n'entrera pas en matière sur la proposition du Conseil administratif.

M. ROBERT indique qu'à l'occasion d'un postulat en 2016, d'une motion en 2018, de différentes discussions dans les commissions, le sort de cette parcelle a été souvent débattu. Il convient de rappeler que le développement de cette parcelle est traité via le Masterplan de l'aménagement de la couronne villageoise et qu'il doit être cohérent avec le Plan directeur communal, raison pour laquelle certains commissaires demandaient que cette problématique soit traitée par la commission ad hoc du PDCOM. Cela étant précisé, la proposition soumise aujourd'hui génère certaines réserves de la part du groupe PLR. La plus importante concerne le déclassement en zone 3 et donc la tolérance de gabarits qui y est liée, à savoir une hauteur maximale de 21 mètres. Or, dans le Masterplan, il avait été prévu un déclassement en zone 4b, soit une hauteur maximale de 10 mètres. Sans argumenter davantage à ce stade, les débats devant se poursuivre en commission, le groupe PLR propose l'entrée en matière et le renvoi en commission d'aménagement du territoire en environnement.

M. BESSAT indique que les points 8c et 8d étant liés, le groupe socialiste interviendra donc une seule fois. Globalement, il trouve ces deux propositions peu claires et mal énoncées, et souhaite par conséquent les renvoyer en commissions pour pouvoir les discuter et les modifier. La proposition 8c doit passer en commission des finances afin de pouvoir détailler les dépenses proposées. Concernant la proposition 8d, de nombreuses questions subsistent comme celle de savoir, par exemple, pourquoi, si la proposition de logements a été écartée, une suggestion de logements pour personnes âgées et étudiants est présentée, voire une proposition de balnéothérapie, avec une salle de fitness et une piscine à deux pas. Sur le seul terrain qui lui reste, la commune mérite mieux. Le groupe socialiste estime devoir y réfléchir et propose donc un renvoi en commission d'aménagement.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC a étudié avec intérêt la proposition déposée par le Conseil administratif concernant la parcelle 5209, laquelle fait tant parler. Après de nombreuses séances, tant en commissions qu'au sein du Conseil municipal, une solution pourrait voir le jour qui rallierait une majorité. La solution idéale ne sera pas trouvée ce soir, mais ils estiment qu'il y a là une bonne base de discussion et qu'il faut se donner le temps d'en débattre. Il s'étonne par ailleurs que certains groupes reviennent sur les propositions

présentées par M. GAVILLET. Le logement avait été proposé et refusé. Il rappelle que le souhait de la majorité du Conseil municipal était de rentabiliser la parcelle, en y développant un projet, et non de la laisser en jachère, ainsi qu'il en est question à présent. Il reconnaît son incompréhension devant ce manque de cohérence. Ceci étant dit, le groupe PDC propose d'entrer en matière et de renvoyer cette proposition de modification des limites de zone en commission d'aménagement.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée par 14 oui et 8 non.

Le renvoi de cette proposition en commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté par 17 oui, 4 non et 1 abstention.

c) Remise en état de la parcelle n°5209 (prop. n°19.11)

M. GAVILLET rappelle que la parcelle 5209 est située à côté du terrain de football du village à la route de l'Uche. Elle est d'une dimension de 3'400 m² et est classée en zone 5 (zone villas). Elle a été utilisée dès 2008 comme installation de chantier et village d'entreprises pour les deux étapes du projet du Grand-Salève. Lors de la première étape de ce projet, les déblais de qualité ont été stockés sur cette parcelle pour une éventuelle réutilisation des paras-fouilles de la seconde étape. Malheureusement, ces terres n'ont pas pu être réemployées. Les aménagements extérieurs étant maintenant terminés, la terre végétale restante est celle provenant du solde initial de la parcelle. Seuls des déblais provenant de chantiers communaux ont été stockés sur cette parcelle à l'exclusion de tout autre chantier. Une partie de ces déblais ont été utilisés pour le remblayage de la fouille nécessaire au terrassement lors de la dépollution du terrain de l'ancien garage de Veyrier (env. 600 m³). Le remblaiement est terminé à ce jour. La question peut se poser de savoir pourquoi le Conseil administratif est venu avec deux propositions séparées. La première proposition financière fait suite à de nombreux courriers de riverains et de comuniers. Le projet propose de supprimer ces talus de terres végétales et de déblais, de nettoyer la parcelle et de l'aménager provisoirement comme parking pour manifestation. Cette option a la préférence du Conseil administratif. Le second projet provient quant à lui d'une demande formulée lors de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2019, qui était d'évaluer le coût d'une réfection totale par l'enlèvement de la couche de support existante et la mise en place de terre végétale comme à l'origine. C'est pourquoi deux plans financiers sont proposés afin de répondre à ces deux demandes distinctes. Pour rappel, une parcelle devant être rendue à l'agriculture doit être mise en jachère sur une période de deux années avant une future culture. Le Conseil administratif propose d'accueillir favorablement plutôt la première option présentée.

M. SCHAFFHAUSER indique que comme indiqué dans l'exposé des motifs, lors de la première étape du projet Grand-Salève, les déblais de qualité ont été stockés sur la parcelle 5209 pour remblayer les para-fouilles de la seconde étape. Toujours comme exposé, ces remblais n'ont pas pu in fine être utilisés, car difficilement compactables en grande profondeur. Au moment où les remblais ont été effectués, à savoir lorsque Grand-Salève II a dépassé le niveau du sol, il était évident que les déblais devraient être évacués, que cela aurait un coût et que si ce coût ne pouvait être absorbé par les réserves à disposition dans le crédit de construction de Grand-Salève II, un dépassement de crédit devrait être demandé. A

l'automne 2017, le Conseil administratif indiquait que les points de situation financière de Grand Salève II étaient très bons, ce qui lui a permis d'ajouter des dépenses somptuaires, comme une fontaine à jet. Une provision pour les déblais aurait pu être prévue à ce moment-là. Quant à la remise en état proprement dit de la parcelle, elle aurait dû faire partie des crédits de construction de Grand Salève I et/ou II. Aujourd'hui, le Conseil administratif propose deux crédits d'étude alternatifs pour « la remise en état de la parcelle 5209 ». Le groupe PLR n'est pas dupe : il s'agit bel et bien d'un dépassement de crédit camouflé. A contrecœur, ils accepteront l'entrée en matière et le renvoi des deux projets de délibération dans les commissions d'aménagement et des finances. Encore un point qui les a surpris, la première variante à CHF 216'000 prévoit un amortissement sur 30 ans, alors que la deuxième variante à CHF 315'000 prévoit 40 annuités. Le Conseil administratif pourra sans doute répondre de cette disparité.

M. HUTZLI indique que, concernant cette parcelle, il est grand temps de la nettoyer. Plusieurs communiens en ont fait la remarque. Maintenant que les grands chantiers du Grand-Salève, des Etournelles et de l'ancien garage sont terminés, ils estiment qu'il faut remettre ce terrain en état. Le Conseil administratif fait deux propositions, soit le nettoyage et la suppression des talus, soit une réhabilitation complète du site. Ils sont d'avis d'entrer en matière sur cette proposition, avec comme souhait que cela soit la solution « suppression des talus et nettoyage » qui soit acceptée. Il serait également souhaitable qu'en attendant un projet de développement de cette surface, celle-ci soit destinée au stationnement. En effet, étant donné le manque de places de parking, cette surface pourrait être provisoirement utilisée lors des manifestations du village, comme le tournoi de l'Amitié, pour le 1^{er} août ou pour la Vogue. On pourrait même aller plus loin : pourquoi ne pas en faire un parking payant, ou même un P&R, avec une installation simple mais qui, de manière provisoire, pourrait en partie renflouer les caisses de la commune. Il est relevé qu'il a été puisé dans la réserve financière du Grand-Salève II pour régler les problèmes avec la nouvelle salle communale. De ce fait, bien que le groupe PDC soit pour la variante 1, il propose de renvoyer cette proposition dans les commissions d'aménagement et des finances.

M. JOUSSON indique qu'en date du 26 septembre 2017, la commission des finances avait reçu M. VINCENDON du bureau CBRE, pilote du projet de l'opération Grand Salève II. Lors de cette séance, les comptes du projet avaient été présentés. Avec plus de 75% des adjudications confirmées, les réserves représentaient encore 1,25 millions, soit presque 20% du montant restant à attribuer. CHF 850'000 de divers et imprévus non touchés et CHF 400'000, à destination de la commune pour des équipements d'exploitation comme un gradin mobile pour la salle communale. Aujourd'hui, le Conseil administratif vient avec une demande de crédit de CHF 216'000 ou CHF 315'000, suivant les options. Où sont passés les CHF 1'250'000, disponibles fin 2017 ? L'autre interrogation est liée à la question précise posée lors du dernier Conseil municipal : la provenance des gravats. La réponse est qu'ils proviennent de chantiers communaux, sans autre détail, ni sur les chantiers concernés, ni sur les volumes concernés. Ce que l'on peut observer sur place est que les déchets bitumineux ont très fortement augmenté ces derniers temps. Ces déchets ne peuvent provenir des terrassements de Grands-Salève mais des dégrapages de la route et du parking du Grand-Donzel. Pour ces aménagements routiers, il avait été voté des crédits importants incluant les déchets, dès lors pourquoi sont-ils inclus dans cette proposition 19.11. Enfin, l'évacuation, le transport, les taxes de décharges étaient inclus dans l'appel d'offre public disponible sur le SIMAP, pour le chantier du Grand-Salève. Dès lors, le groupe Veyrier-Ensemble déclare son

incompréhension totale sur cette demande de crédit supplémentaire pour des travaux ayant déjà fait l'objet d'adjudication. Pour ces raisons, ils demandent que ces propositions soient renvoyées dans deux commissions : l'aménagement, pour déterminer la finalité de l'aménagement lié à cette parcelle et les finances, pour éclaircir cette confusion de crédit supplémentaire. Lors de cette nouvelle commission des finances, ils demandent que soient présents le pilote du projet, le bureau CBRE, afin de clarifier la disparition des CHF 1'250'000 disponibles fin 2017, mais également pour avoir une vision précise de la facture finale de l'entreprise Piasio, adjudicataire des travaux de terrassements.

M. PINGET revient sur l'intervention de Mme BESSAT et indique qu'à son avis le renvoi de la proposition en commission d'aménagement, en plus du renvoi en commission des finances, a tout son sens, et pour deux raisons principalement. D'abord, l'idée avancée par le groupe Veyrier-Ensemble, à savoir installer sur la parcelle en question un groupe scolaire provisoire, paraît de plus en plus sensée compte tenu de la discussion qui vient de se tenir sur la création de la nouvelle classe, et aussi du renvoi de ce sujet en commission, où les discussions aboutiront sans doute à des décisions concernant la création d'un groupe scolaire provisoire, pour lequel un espace sera par conséquent recherché. Ensuite, il rappelle que lors d'une séance récente du Conseil municipal, il avait été question de ne pas surcharger les services communaux en entreprenant tous les chantiers à la fois. Et si l'urbanisation de cette parcelle devait se faire, il vaudrait sans doute mieux que ce ne soit pas en même temps que les Grands Esserts. Par contre, l'idée d'installer un groupe scolaire provisoire sur la parcelle en attendant d'y construire quelque chose de définitif ne semble pas dénuée de sens.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le renvoi de cette proposition en commission d'aménagement du territoire et en commission des finances et sécurité est accepté à l'unanimité – 22 oui.

e) Mobilier pour la crèche des Etournelles (prop. n°19.13)

Mme ROSTAN rappelle que la crèche des Etournelles ouvrira cet automne. Les locaux sont loués vides à la commune, laquelle en a confié la gestion à Pop et Poppa, alors que l'aménagement de base est pris en charge par la commune. La proposition demande d'ouvrir un crédit pour l'aménagement et l'équipement de la crèche avec un plan financier dont les chiffres seront étudiés plus en détail à la commission des finances si l'entrée en matière et le renvoi en commission sont acceptés.

M. PINGET indique que la question posée est de savoir pourquoi un projet inscrit au plan des investissements pour une dépense de CHF 400'000 en vient à nécessiter un crédit de CHF 682'000, soit un dépassement de 59 % des évaluations. Si le groupe socialiste a demandé au Conseil administratif une étude comparative des différents modes de gestion d'une crèche, c'est pour que la solution la plus intéressante sur le plan de la qualité des services et sur le plan financier puisse être choisie, en premier lieu, pour la crèche des Etournelles. En faisant cette demande, ils savaient que les communes voisines, confrontées aux mêmes exigences, avaient opté pour la mise en place d'une fondation de la petite enfance apte à traiter ces dossiers du début à la fin. Une solution qui permet évidemment une transparence des coûts

bien supérieure à celle qu'on peut attendre d'un prestataire privé. Il semble évident que l'étude s'est bornée à comparer les deux établissements existants à Veyrier, après avoir écarté d'office toute autre solution. Il est clair aussi que lors du retour du postulat devant le Conseil municipal, le contrat avec Pop e Poppa pour la crèche des Etournelles avait déjà été signé. Ils commencent à mesurer aujourd'hui les premières conséquences d'un choix opéré sur des bases idéologiques et au mépris des représentants des citoyens. Ils espèrent au moins que l'exécutif pourra expliquer clairement sur quelles données, et par qui, a été établi le plan financier que les Conseillers municipaux ont sous les yeux. Une fois de plus, le temps presse, mais ils demandent pourtant que cette proposition soit examinée par la commission des finances, car il n'est pas question de délivrer un blanc-seing à une société extérieure pour traiter les affaires de la commune sans que celle-ci n'exerce son droit de regard.

M. MARTIN indique qu'accueillir 54 enfants, dont 10 bébés, dans une crèche toute neuve, c'est une très belle nouvelle pour la commune de Veyrier, et le groupe PDC se réjouit que ces places viennent augmenter l'offre communale en matière d'accueil. L'ouverture est prévue pour cet automne, cela dit, une date un peu plus précise serait préférable, car elle devrait être connue à ce stade de la construction. Le Conseil administratif propose un plan financier pour équiper cette nouvelle crèche, un plan qui dépasse de plus de 70% ce qui avait été planifié au niveau des investissements. C'est la première interrogation. En lien avec cette première réflexion, ils se demandent si la répartition de ces dépenses en catégorie correspond à un standard et si les montants indiqués proviennent de l'expérience de l'administration communale ou de l'exploitant Pop e Poppa. Finalement, quelques postes ont un peu surpris, tel que le serveur informatique pour CHF 22'000. N'y aurait-il pas moyen que Pop e Poppa partage celui qui existe déjà. Le groupe PDC demande le renvoi de cet objet en commission des finances. La commission des affaires sociales pourrait également être sollicitée et ils se rallieraient à cette option si une éventuelle demande dans ce sens devait être faite par un autre groupe.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a reçu la proposition seulement 4 mois avant l'ouverture de la crèche, alors que la date d'ouverture était connue depuis 2 ans. Cela revient à mettre ce Conseil devant le fait accompli. La somme prévue au plan des investissements de CHF 400'000 est dépassée de CHF 280'000, soit d'environ 70%. Le débat en commission des finances est indispensable afin d'analyser les différents postes de cette proposition. Pour ces raisons, le groupe Veyrier-Ensemble entrera en matière et demande le renvoi en commission des finances.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR a quelques interrogations sur certains postes, notamment sur le besoin d'une cuisine à CHF 160'000 alors que les repas sont livrés, ou encore au sujet de la centrale téléphonique à CHF 10'000. Plus globalement, ils s'interrogent sur le fait que la commune de Veyrier s'occupe de tout l'aménagement, alors que la crèche sera ensuite gérée par des tiers. Mme ROSTAN a parlé d'un aménagement de base, réalisé par la commune, mais à la vue de cette liste à la Prévert, l'aménagement serait plutôt complet. Le groupe PLR entrera donc en matière et votera le renvoi en commission des finances.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le renvoi de cette proposition en commission des finances et sécurité est accepté à l'unanimité – 22 oui.

f) Crédit d'étude pour la création d'un PLQ communal (prop. n°19.14)

M. GAVILLET indique que le plan directeur cantonal 2015 avait identifié le périmètre des Grands Esserts comme secteur propice à l'urbanisation à moyen terme. Le projet de loi de modifications des limites de zones a été accepté par le Grand Conseil en septembre 2012. Afin de correspondre aux conditions de phasage figurant dans l'accord avec le canton de mai 2012, il a été décidé lors de comités de pilotage (COFIL) de progresser par pièce urbaine. L'urbanisation des Grands Esserts commencera donc avec une première étape se composant des trois pièces urbaines situées entre le chemin de Beaux-Champs et la route de Vessy. En 2014, étant donné que les trois premières pièces urbaines n'étaient pas au même stade de réflexion, il a été décidé de réaliser plusieurs Plans Localisés de Quartiers (PLQ). A ce moment-là, une initiative communale a été lancée, demandant un «développement cohérent et responsable des Grands Esserts». Cette initiative, ayant récolté plus de 1'000 signatures, a été validée par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015. Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a validé le 24 janvier 2017 la proposition de mise en œuvre de cette initiative. Cette délibération a fait l'objet d'un recours déposé auprès de la Chambre constitutionnelle de la Cour de Justice, qui l'a partiellement accepté en demandant l'élaboration d'un seul PLQ pour le périmètre visé par l'étape 1 de la première phase, soit les pièces urbaines Maison de Vessy et Beaux-Champs. Pour y répondre, une délibération complémentaire visant à rectifier la première a été votée en octobre 2017 afin «d'engager toutes les démarches utiles afin de présenter un PLQ unique pour les pièces urbaines "Maison de Vessy" et "Beaux-Champs" du périmètre des Grands Esserts dans la mesure du possible en liaison avec le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et en concertation avec les investisseurs institutionnels intéressés à développer le périmètre des Grands Esserts.» Le Conseil administratif a dès lors demandé à l'Etat, responsable pour l'aménagement du territoire sur le canton de Genève, de surseoir à l'adoption des premiers PLQ et d'élaborer un seul PLQ regroupant les pièces urbaines Maison de Vessy et Beaux-Champs. Le Conseiller d'Etat en charge du dicastère a, à plusieurs reprises, répondu défavorablement à cette demande. Par conséquent, le Conseil administratif a décidé d'élaborer seul un PLQ et de le soumettre au canton pour le mettre en procédure. Dans un premier temps, il avait été décidé de mandater un bureau spécialisé pour organiser l'appel d'offres à mandataires. Malheureusement, aucun mandataire ne pouvant être trouvé, le Conseil administratif a décidé de lancer cet appel d'offres en interne. Cinq offres sont parvenues dans les temps. Toutes les offres ont été jugées recevables. En analysant les cinq offres à travers le prisme de critères définis, c'est le groupement dirigé par le bureau ACAU qui est sorti en tête. Les documents finaux à élaborer seront les mêmes que pour les PLQ déjà en cours, à une exception près. En effet, les notices d'impacts deviendront des rapports d'impacts car le total de places de stationnement des deux parkings est supérieur au seuil de 500 places, ce qui nécessite un rapport d'impact. Comme mentionné précédemment, le bureau ACAU, accompagné par les bureaux CSD pour l'environnement et Transitec pour les questions de mobilité, sort en première position de l'analyse multicritères. Leur offre se monte à CHF 190'000. Compte tenu de la problématique de la non acceptation des nouvelles lignes de Genève-Sud par le Grand Conseil, 200 heures de travail supplémentaire sont estimées afin de mettre à jour et d'intégrer les nouvelles données de

trafic. Ceci touche en priorité l'ingénieur mobilité. CHF 120'000 ayant déjà été voté en octobre 2017, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'accepter le crédit complémentaire d'un montant de CHF 197'000.

M. MARTIN indique que le groupe PDC remercie le Conseil administratif pour les précisions apportées concernant cette proposition. Un nombre important de considérations historiques, fonctionnelles et financières ont été expliquées. Ils comprennent parfaitement que, vu la situation dans laquelle le Conseil administratif se trouve, à savoir répondre à l'injonction de la chambre constitutionnelle de la Cour de Justice, cette proposition soit adéquatement détaillée, en incluant un planning prévisionnel, qui, au vu des dates, pourrait déboucher sur une éventuelle adoption par le Conseil d'Etat dans trois ans et demi. Sachant que depuis l'adoption par le Conseil municipal, le 24 janvier 2017, de la mise en œuvre de l'initiative, l'essentiel des débats se déroule sur le tapis juridique, le groupe PDC ne peut s'empêcher de penser que cela ne s'arrêtera pas là si d'aventure l'administration communale n'avait pas pris toutes les mesures pour s'assurer que toutes les démarches en cours et à venir pour élaborer et valider ce PLQ unique ne soient en aucun cas attaquables juridiquement. D'un côté, il est proposé de dépenser plus de CHF 300'000 pour établir un PLQ unique, dont la validation finale par le Conseil d'Etat n'aurait lieu qu'en automne 2022, pour autant que le Conseil d'Etat ne s'asseye pas dessus, ainsi qu'il a déjà prévenu. De l'autre, à cette même date de 2022, les autorisations de construire pour les trois pièces urbaines Maison de Vessy, Beaux-Champs et Ferme seront certainement en force. Ils n'entreront donc pas en matière tant que l'administration communale n'aura pas obtenu une confirmation ferme par le Service de surveillance des communes et un avis de droit comme quoi les démarches proposées sont en tous points corrects. En tant que Conseillers municipaux appelés à se prononcer sur ce crédit important, ils ont besoin de certitudes, qu'honnêtement, même en tant que président de la commission des Grands Esserts, il ne possède pas.

Mme TAGLIABUE indique qu'une fois de plus, la commune se trouve prise dans les tourments liés au projet des Grands Esserts. D'une part, il y a l'injonction de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice qui demande à la commune de faire un seul PLQ à la place des deux PLQ « Maison de Vessy » et « Beaux-Champs », et d'autre part, la réponse du Conseil d'Etat signifiant clairement qu'il ne reviendra pas en arrière et conservera les deux PLQ. L'idée avait été acceptée de ne faire qu'un seul PLQ dans la mise en œuvre de l'initiative et la somme de CHF 120'000 avait été prévue pour cela. Aujourd'hui, il est demandé de rajouter CHF 197'000 pour la réalisation de ce PLQ unique. Au vu de l'avancement des PLQ aujourd'hui, des informations en provenance du Conseil d'Etat, il leur paraît aberrant de soutenir cette demande dans une période où l'argent doit être dépensé de façon cohérente, et à destination de projets d'utilité publique. Pour toutes ces raisons, le groupe Veyrier-Ensemble refusera d'entrer en matière sur cette proposition.

Mme BESSAT indique que le groupe socialiste refuse l'entrée en matière de cette proposition. En effet, l'historique de la proposition retrace très bien les méandres qui ont conduit à cette proposition, qui semble d'autant plus aberrante qu'elle propose de financer un travail en doublon, puisque celui-ci a déjà été fait par l'Etat, sous la forme de deux PLQ, certes, et que le Conseiller d'Etat en charge du dossier a fait savoir par deux fois qu'un PLQ unique ne serait pas considéré. Le coût final de cette proposition supplémentaire est de CHF 197 000, soit 2,5 fois supérieur à la somme qui a été votée en octobre 2017, en sachant que le budget communal 2019 n'est pas reluisant et que ce projet ne figure pas au plan des

investissements. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refuse l'entrée en matière sur cette proposition.

M. PAUTEX indique que le but n'est pas de refaire le débat sur le sujet sensible des Grands Esserts, mais d'être consistant avec la décision prise par ce Conseil municipal en octobre 2017, qui demandait au Conseil administratif d'engager les démarches nécessaires afin d'élaborer un PLQ sur le site des Grands Esserts. Le Conseil administratif a rempli sa mission, mais le groupe PLR observe que le crédit demandé en 2017 était, pour des motifs qu'ils ignorent, loin de la réalité. Le montant doit être adapté à une somme non négligeable de CHF 317'000, incluant pour environ CHF 100'000 d'heures supplémentaires et d'imprévus, soit 30% du budget. Ils espèrent que la somme réellement dépensée sera bien inférieure à cette prévision. Bonne ou mauvaise nouvelle, ils savent aujourd'hui que les liaisons L1 L2 ont été abandonnées. Cette décision a un impact important pour la commune. L'élaboration du PLQ aura le mérite de remettre à jour les données sur la mobilité de la commune. Le groupe PLR accepte cette proposition et préconise un vote immédiat. L'appel d'offres pour l'élaboration du PLQ ayant été déjà réalisé, et le lauréat étant connu, le renvoi en commissions n'apporterait pas de plus-value, et retarderait encore le processus.

L'entrée en matière sur cette proposition est refusée par 15 non et 7 oui.

g) Dépassement de crédit pour étude de faisabilité sur la parcelle n°2458 (prop. n°19.15)

Mme ROSTAN indique que la proposition porte sur un dépassement de crédit de CHF 4'274 sur un crédit voté d'un montant total de CHF 70'000.

M. DUC indique que le groupe PLR entrera en matière et proposera le vote immédiat.

M. MÜLLER indique que si le groupe PDC a bien compris le nouveau plan comptable, dorénavant il n'y a plus de liste de dépassement de crédit de fonctionnement et plus de délibération correspondante, lesquelles étaient étudiées séparément par la commission des finances. Ces dépassements sont désormais intégrés directement dans le compte de fonctionnement. Dans le cas présent, le crédit supplémentaire d'investissement est donc traité séparément. Toutefois, ils voudraient savoir si tout dépassement d'un crédit d'investissement fera l'objet d'une proposition séparée du Conseil administratif soumise au Conseil municipal ou s'il ne conviendrait pas mieux de les regrouper une fois par année en une seule délibération. Une réponse en commission des finances leur suffirait. Pour le surplus, ce dépassement de crédit de CHF 4'274 ne pose pas de problèmes majeurs au groupe PDC qui recommande l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme ROSTAN répond qu'il sera vérifié s'il est possible de regrouper les propositions une fois par année en une seule délibération, ainsi que M. MÜLLER en a fait la demande.

M. IMBERTI indique que le groupe Veyrier-Ensemble entrera en matière et votera le vote immédiat.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

9. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Déclaration de l'urgence climatique – projet de motion.

M. CHARLES indique que c'est un honneur pour lui, et aussi un devoir, de présenter et de soutenir ce projet de motion. Lorsqu'on tente d'évaluer avec honnêteté l'état de santé de la planète, le choc est énorme, voire violent. Les défis liés au dérèglement climatique sont effrayants, mais il s'agit de ne pas se laisser paralyser par l'angoisse face à l'immensité de la tâche. Chaque personne, chaque institution peut ou pourrait faire des petits ou des grands pas afin de réduire son empreinte carbone. L'objectif de ce projet de motion est de rechercher les mesures, au niveau communal, afin de limiter la consommation d'énergie. Le soutien à ce projet de motion n'affranchit pas de sa responsabilité individuelle chaque personne, car chacun peut trouver des pistes pour économiser sa consommation d'énergie, favoriser sa mobilité douce ou encore privilégier une alimentation saine et locale. Ceci étant dit, le groupe Veyrier-Ensemble entrera en matière et propose le renvoi en commissions des affaires sociales et constructions.

M. PATEK indique que le groupe PLR a cosigné le projet de motion lorsque ce dernier lui a été présenté par le groupe Veyrier-Ensemble, après toutefois l'avoir amendé. Le projet en question est dans l'air du temps, et bien que la marge de manœuvre d'une commune soit en la matière extrêmement réduite, autant l'utiliser si elle existe. Il a donc été question d'orienter la motion sur des moyens concrets plutôt que sur de grandes déclarations, comme par exemple l'acquisition de véhicules électriques ou encore l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Après avoir pris connaissance des propositions d'amendements, il est plus que pertinent de renvoyer cet objet, non pas devant la commission des affaires sociales et construction, mais à la commission d'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. MÜLLER indique que si l'on pense que l'humanité, en ce moment précis, a déjà consommé l'ensemble des ressources de la planète pour toute l'année 2019, vous pensez bien que le groupe PDC et l'ancien vert qu'il est ont accueilli favorablement ce projet de motion. Toutefois, après relecture des invites, ils ont l'impression que l'urgence climatique a conduit à une urgence rédactionnelle et ils y ont trouvé un certain nombre de faiblesses, dont les principales ont été envoyées directement aux différents groupes, raison pour laquelle il ne reviendra pas sur ce point ici. C'est la raison de l'amendement du groupe PDC, qui a trois buts : tout d'abord, celui d'obliger le Conseil administratif à examiner l'impact environnemental de tous les projets futurs d'investissement, et non pas seulement ceux qu'il voudra bien choisir, puis les présenter dans l'exposé des motifs, sans choix préalable. Ensuite, cet examen devra obligatoirement contenir des données précises et fiables sur les conséquences techniques et financières, sur les délais ainsi que sur le fonctionnement de la

commune. En effet, et les débats sur la zone 20km/h du chemin Jules-Edouard-Gottret le montrent une fois de plus, les Conseillers municipaux pourront prendre les bonnes décisions uniquement s'ils possèdent toutes les informations. De plus, cet amendement demande, voire oblige, tous les représentants de la commune dans les différents organismes publics à inscrire le principe de l'examen environnemental dans leurs projets, travaux et décisions. Enfin, afin de montrer le sérieux de cette démarche et dans un but de transparence et de responsabilité, les choix qui auront été faits seront détaillés dans le compte-rendu administratif communal, afin que toute la population Veyrite soit au courant. Ils sont parfaitement conscients que cet amendement est perfectible mais que c'est un pas en avant par rapport aux invites d'origine. C'est pourquoi ils demandent d'entrer en matière sur cette motion, d'accepter l'amendement et d'envoyer la motion aux commissions compétentes.

M. PINGET indique que le groupe socialiste adhère évidemment à toutes les considérations qui motivent ce projet de motion. Ils ont toujours fait tout ce qui pouvait être fait pour obtenir des autorités communales qu'elles prennent en compte comme une priorité les aspects environnementaux. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple de décision importante, c'est eux qui, lors de la construction de l'école de Bois-Gourmand, ont réussi à arracher, non sans peine, la décision d'installer des panneaux solaires photovoltaïques en toiture. Installation qui, non seulement est désormais amortie, mais génère un profit de CHF 16'000 chaque année. Lors du remplacement d'un véhicule de déblaiement des trottoirs à moteur diesel en 2014, c'est aussi eux qui, mis devant le fait accompli, ont déploré que le modèle choisi parmi trois possibilités soit le seul à ne pas disposer d'un filtre à particules. Dans le cadre des projets de constructions entrepris par la commune ou par la FIV, ils ont toujours réclamé que les exigences minimales en matière énergétique soient dépassées, et ils ont toujours reçu la réponse « la loi exige que les nouvelles constructions satisfassent aux normes Minergie, que voulez-vous de plus ? » Il rappelle qu'il a lui-même, en son temps, pris la peine de détailler l'évolution des normes Minergie depuis leur origine, montrant à l'évidence que la norme Minergie A, à peu près équivalente aux exigences légales actuelles, il est vrai, n'a rien à voir avec un standard performant actuel. La commune de Veyrier vient de renouveler une série de véhicules en oubliant de s'intéresser à ceux mus par l'énergie électrique. Une flotte de voitures de service alimentée par les panneaux solaires des toits municipaux est un rêve auquel on ne pense même pas. La subvention pour l'achat de vélos électriques vient d'être supprimée. La subvention aux jeunes pour l'abonnement TPG vient d'être limitée. La commune vient d'installer un éclairage permanent beaucoup trop puissant dans la traversée du Bois-Gourmand, au lieu de miser sur des détecteurs de passage et sur un éclairage adapté à la faune. Personne ne sait quelles ont été les conséquences concrètes de l'adhésion de Veyrier à la « Cité de l'Energie » en 2014. Alors il y a urgence à changer les choses à Veyrier en matière d'environnement. Mais le groupe socialiste n'est pas convaincu par un texte émanant de ceux-là mêmes qui s'accrochent bec et ongles au maintien du centime additionnel plutôt qu'aux aspects environnementaux. Il faudrait qu'un tel texte reflète un vrai changement de mentalité, et ne se contente pas d'aligner des lieux communs. Et ce n'est pas non plus en alourdissant le tout par un dispositif bureaucratique que l'on atteindra une vraie efficacité. Il faut définir des objectifs concrets, fixer des échéances, former les personnes, oser affronter la question des coûts. Pour parvenir à cela, le groupe socialiste est prêt à participer à une réécriture de ce projet, sérieusement et calmement. Mais en l'état, ils ne s'associeront pas à une démarche qui aurait toutes les apparences d'un coup d'épée dans l'eau, comme on en voit souvent en période pré-électorale.

M. CHARLES indique, pour répondre à M. PATEK, que l'invite de la proposition mentionne l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ou de la FIV, raison pour laquelle la commission des constructions semble appropriée. Il note par ailleurs que le groupe PDC a émis des amendements tout à fait intéressants et que le groupe socialiste n'a pas donné de réponse en dehors de l'intervention de M. PINGET. Une discussion en commission sera donc utile.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC sait que le climat et la dégradation de celui-ci sont des sujets importants que l'on ne peut ignorer. Tout le monde est concerné. Par contre, il est difficile de se faire une idée précise sur la situation et sur les solutions proposées, les scientifiques n'étant souvent pas d'accord entre eux. Chacun a sa théorie, sur le CO2 par exemple, ou sur le risque que pourrait avoir une augmentation de la température, le nombre de degrés en augmentation. Certains prédisent de 1,5 à 2 degrés, d'autres disent que cela ne représenterait que 0,001. Le CO2 est aussi produit par la respiration des êtres vivants et absorbé par les végétaux lors de la photosynthèse. La végétation en a besoin. Il est donc aussi utile. Plus de CO2, plus de végétation. Il y a aussi la problématique des pollutions par les plastiques et les émissions de gaz à effet de serre, les particules fines et autres gaz responsables de la pollution de l'air. Qui croire ? Il va falloir lutter contre l'agriculture intensive, la déforestation, la pêche intensive. Les activités humaines, comme l'exploitation de la terre et de la mer. On ne cesse de répéter qu'il faut trier les déchets, on installe des déchetteries et on est incapable de les gérer, de les contrôler, et en plus, la plupart du temps, les ordures sont re-mélangées lors de leur collecte. Lorsqu'il est proposé de réfléchir sur une proposition d'achats de nouveaux véhicules, de s'orienter, ou tout au moins d'avoir une proposition sur des véhicules électriques, on se heurte à un refus. Alors que faire ? Chacun crie au scandale et propose sa motion, en ajoutant des taxes à tour de bras, tout cela pour se donner bonne conscience. Certaines motions sont probablement intéressantes, car il est important de se préoccuper du climat, surtout pour les générations futures. Par contre, ce qui étonne, c'est que le courant officiel va dans le sens des lobbyistes du pétrole et autres, en ajoutant nombre de taxes ou des contraintes pour les utilisateurs. Il y a peut-être d'autres solutions pour sauver la planète, et la première serait de débloquer un nombre important de brevets existants, pour des moteurs moins ou pas du tout polluants, mais qui sont pour l'instant aux mains des grandes compagnies pétrolières ou de multinationales, qui protègent ainsi leurs propres intérêts. Si ces brevets pouvaient voir le jour et être développés, les besoins en pétrole disparaîtraient ou diminueraient, et l'on pourrait développer et utiliser des énergies durables. Le groupe PDC ne s'opposera pas à l'entrée en matière de cette motion mais désire que celle-ci soit renvoyée en commission, afin de discuter sur certaines invites ou propositions, qui ne semblent pas ou difficilement applicables.

M. PATEK indique que les amendements peuvent être discutés en commission.

M. MARTIN retire la proposition d'amendement du groupe PDC.

L'entrée en matière sur cette motion est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le renvoi de cette motion en commission d'aménagement du territoire et environnement est accepté à l'unanimité – 22 oui.

b) Pas d'antenne 5G à Veyrier sans garantie pour la santé publique – projet de motion.

M. PINGET indique que le risque est de se voir placé devant le fait accompli par les autorités concernant ce dossier, raison pour laquelle il a préféré ne pas attendre le mois prochain pour soulever cette question. Il note d'abord que le mot « moratoire » est absent du projet de motion car ce type de décision est la prérogative de la Confédération. Néanmoins, il est important que toutes les entités représentées dans la population puissent s'exprimer, même si cette prise de position risque fort de ne pas être suivie d'effet. La population, si elle est forcée de subir dans certains cas, n'est pas forcée d'être d'accord, et le meilleur moyen de le faire savoir, c'est encore de le dire. C'est pourquoi il est demandé au Conseil administratif de mettre cela en pratique.

M. PATEK indique que cette motion lui paraît être un coup d'épée dans l'eau. Par ailleurs, il n'a pas compris le distinguo entre le moratoire et l'opposition systématique. Il indique que l'Office fédéral de la communication a rappelé aux cantons qui ont voté des moratoires, notamment les cantons de Genève et de Vaud, que ceux-ci étaient contraires au droit fédéral. Qui plus est, le pouvoir d'une commune est bien mince. Certes, si la pose d'une telle antenne nécessitait la délivrance d'une autorisation de construire, la commune pourrait faire barrage. En revanche, si un opérateur de téléphonie mobile adapte simplement une antenne existante, il n'y aurait aucun recours possible afin d'interdire la réalisation des travaux. Cette motion paraît donc inutile, puisque le seul pouvoir que détient la commune en la matière, elle le détient déjà, et que pour le reste, il n'y a aucun moyen d'agir. Le groupe PLR propose donc de refuser l'entrée en matière, et en cas de vote positif, de renvoyer cet objet en commission des constructions.

Mme TAGLIABUE indique que le groupe Veyrier-Ensemble estime important de mettre en avant le principe de précaution quant à la problématique de la 5G, dans la mesure où les répercussions des ondes millimétriques utilisées par cette nouvelle technologie sur la population sont encore mal connues. Même s'ils sont conscients du peu de pouvoir que détient la commune sur ce sujet, ils tiennent à signifier leur inquiétude, comme l'ont fait de nombreuses villes ici en Suisse et ailleurs.

M. MARTIN demande si cette question a été discutée au sein du Conseil administratif, ainsi qu'il avait été prévu de le faire selon ce qui avait été exprimé lors du dernier Conseil municipal.

M. GAVILLET indique que la discussion a eu lieu au Conseil administratif mais qu'au vu du nombre de réactions cantonales (moratoires, motions etc.) et fédérales, il a été décidé de ne rien faire pour l'instant, cette motion ayant également été déposée.

M. ROBERT tient à rappeler que suite à différentes interventions parlementaires, la Confédération a chargé l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de conduire une étude sur les conséquences de cette nouvelle technologie sur la santé humaine et animale. A ce stade, la balle est dans le camp des personnes faisant cette étude. De plus, les spécialistes ne sont pas tous d'accord entre eux sur cette nouvelle technologie. C'est pourquoi il partage la position du groupe PLR concernant la motion proposée ce soir.

M. HUTZLI indique qu'il est d'accord pour dire que cette motion est redondante avec la décision du Parlement genevois confirmée par le président du Conseil d'Etat, M. Antonio HODGERS, sans parler du fait que le Conseil fédéral est seul habilité à statuer sur ce dossier. Cependant, un certain nombre de cantons et de communes suisses ont déjà voté des moratoires et, même si l'on a peu d'impact, il est important pour la commune de Veyrier de montrer clairement son désaccord avec une décision prise sans son assentiment, tout en relayant l'inquiétude d'une bonne partie de la population.

Mme BESSAT indique qu'il suffit de discuter avec la population pour se rendre compte de son inquiétude concernant ce problème. Elle s'étonne du ton dénigrant de M. PATEK, et même si la Confédération vient de commander une étude et que beaucoup de choses se font, une réaction forte de la part des communes pourrait très bien aboutir un jour à orienter la décision fédérale dans un sens plutôt que dans un autre.

M. PINGET tient à rappeler que même si la Confédération vient en effet de commander une étude, elle a dans le même temps délivré des autorisations pour l'installation de ces antennes, et que le verdict des experts, dans le cas où il confirmerait les craintes d'une grande partie de la population, risquent par conséquent d'arriver trop tard.

L'entrée en matière sur cette motion est acceptée par 14 oui, 7 non et 1 abstention.

Le renvoi de cette motion au Conseil administratif est accepté par 15 oui, 3 non et 4 abstentions.

10. Questions et divers.

M. DUC indique que de nombreux points de l'ordre du jour ont été renvoyés en commission des finances, laquelle risque d'être débordée, d'autant qu'elle doit préparer le budget en octobre. Il propose donc de rajouter une séance de commission des finances afin de traiter ce travail supplémentaire ainsi qu'une séance du Conseil municipal en septembre.

M. ODIN rapporte que des riverains se plaignent du service de voiturier qui perturbe la circulation au restaurant Le Mirtillo. Par ailleurs, il tient à féliciter la réaction rapide et efficace de la police municipale et le service des routes et espaces verts concernant l'arbre tombé hier sur la route Antoine-Martin.

Mme DESARDOUIN demande la raison du très puissant éclairage public au chemin du Bois-Gourmand et, plus particulièrement, sur le parking du Grand-Donzel à l'entrée du restaurant. D'autre part, elle indique que les trottoirs sur le chemin du Bois-Gourmand sont souvent utilisés pour du parking et que le passage est souvent bloqué devant son propre domicile. Enfin, elle demande que les sigles utilisés dans les documents officiels de la commune soient dorénavant accompagnés de leur signification.

Mme BESSAT déplore également l'intensité de l'éclairage public sur le chemin du Bois-Gourmand et en bordure de forêt la nuit, avec les conséquences que l'on imagine sur la faune, et se demande comment la commune a pu obtenir les autorisations nécessaires à une

telle débauche de lumière électrique et d'énergie. Des détecteurs de présence et/ou une puissance inférieure d'éclairage auraient été plus adéquats.

M. HUTZLI indique que certains parents se plaignent à nouveau de la qualité de la nourriture des restaurants scolaires. Il demande que les autorités de la commune s'entretiennent avec le fournisseur des restaurants scolaires afin de trouver une solution à ce problème récurrent. Il précise que ce sont les enfants qui se sont plaints, non seulement de la qualité, mais aussi de la quantité. Par ailleurs, revenant sur les remarques précédentes, il rappelle que l'éclairage public dans certains endroits tels que les abords des bois a été renforcé à l'époque sur demande pressante d'une partie de la population et pour des raisons de sécurité. Cela dit, avec la nouvelle technologie LED, il serait en effet possible de réduire la puissance de cet éclairage.

M. GAVILLET répond que la question de la nourriture aux restaurants scolaires va être analysée et que des mesures seront prises s'il s'avère que la qualité s'est en effet détériorée.

Mme TAGLIABUE appuie la demande de M. DUC et demande à son tour qu'une séance supplémentaire du Conseil municipal soit fixée en septembre afin de soulager les ordres du jour très chargés des séances de mai, juin et octobre.

M. HUTZLI rappelle que la séance de septembre du Conseil municipal avait été retirée à l'époque, sur demande d'un certain nombre de Conseillers, car elle tombait en même temps que la Vogue de Veyrier.

M. PATEK distingue les séances extraordinaires du Conseil municipal de ses séances ordinaires. Selon l'article 19 du règlement, les séances ordinaires doivent se tenir entre le 15 janvier et le 30 juin d'une part, entre le 1^{er} septembre et le 23 décembre d'autre part. Entre ces dates, le Conseil municipal fixe la date de ces séances, après consultation du Conseil administratif par le président du Conseil municipal. C'est ce qui est demandé ce soir. Il suffit que le président du Conseil municipal fixe, après consultation du Conseil administratif, cette séance.

11. Elections du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020.

M. Jean-Marie MARTIN est élu président par 21 voix et 1 bulletin nul, M. Charles HUTZLI obtient 1 voix.

M. Sergio BARTOLINI est élu vice-président par 22 voix, M. Christian ROBERT obtient 1 voix.

Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN est élue secrétaire par 21 voix et 1 bulletin nul, M. PATEK obtient 1 voix.

Mme Anne BATARDON est élue vice-secrétaire par 22 voix et 1 bulletin nul.

Applaudissements.

Mme GREMAUD s'exprime ainsi : « C'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous en cette dernière séance de ma présidence. Je souhaite vous exprimer mes vifs remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la tête de votre Conseil pendant cette année. J'ai eu le privilège de représenter le Conseil municipal à de nombreuses manifestations officielles. J'ai assisté également aux assemblées générales de plusieurs sociétés locales. Ces sociétés qui œuvrent au sein de notre commune et qui, par l'engagement de leurs membres et de leurs comités, permettent à de nombreux enfants, jeunes adultes, adultes et seniors de s'épanouir dans différentes activités. Ce fut pour moi une expérience unique et hautement enrichissante, notamment sur le plan humain. Je vous remercie pour la courtoisie des débats qui ont eu lieu au sein de cet hémicycle. Chaque parti ou groupe a pu défendre ses idées sans oublier que nous sommes avant tout au service des Veyrites et que notre objectif est de trouver, dans un contexte financier particulièrement difficile en 2018, les meilleures solutions pour notre commune et le bien de ses habitants. Grâce au dialogue établi, en particulier entre les chefs des groupes respectifs, je suis confiante dans notre capacité à trouver des compromis quand cela sera nécessaire. J'ai eu beaucoup de plaisir également à travailler avec mes collègues du bureau lors des séances qui se sont toujours déroulées dans la sérénité, et je remercie mon collègue Bernard PINGET pour son aide pendant les Conseils municipaux. Je souhaite également remercier l'ensemble du personnel des différents services communaux qui œuvre, tous les jours de l'année, à rendre notre vie de citoyens plus facile, et qui épaula le bureau et le Conseil Municipal, leur permettant ainsi de remplir leurs mandats respectifs. Plus particulièrement, je tiens à remercier Mme Pascale LIPAWSKY et Mme Isabelle VINCENT pour leur soutien et leurs précieux conseils. Dans le même registre, je remercie Monsieur le maire Raymond GAVILLET, ainsi que Mesdames Sophie LUTHI et Marlyse ROSTAN pour la bonne collaboration entre les autorités exécutives et le bureau du Conseil municipal. Cela a été un réel plaisir de travailler avec vous. Je réitère ici tous mes vœux de prompt rétablissement à Mme LUTHI. Pour conclure, j'adresse toute ma confiance à M. Jean-Marie MARTIN, mon successeur à ce poste, et lui souhaite une belle année de présidence, en étant certaine qu'il y trouvera de multiples motifs de satisfaction. Merci de votre attention, vive Veyrier, Pinchat et Vessy ! »

Applaudissements.

M. GAVILLET s'exprime ainsi : « Comme il est de coutume, le maire sortant vous adresse quelques mots. Nous voici donc arrivés au terme de cette quatrième année de législature. Nous pouvons affirmer sans fausse modestie que nous avons accompli notre travail avec sérieux et sérénité. Nous avons eu l'honneur et le plaisir d'avoir pu mener à terme des projets importants pour nos concitoyennes et concitoyens. Je veux parler bien sûr de la mise à disposition des locaux de la deuxième étape du Grand Salève. Nous pouvons ainsi offrir des infrastructures sportives et culturelles dignes d'une commune de presque 11'700 habitants. Des locaux pour les sociétés locales y sont disponibles. Seule la nouvelle salle communale manque à l'appel suite à des problèmes juridiques qui devraient se résoudre prochainement. Les aménagements extérieurs avec la place des légendes locales et le réaménagement en zone 30 km/h de l'avenue du Grand-Salève offre une vision moderne et conviviale de cette partie du village. Elle sera bientôt complétée par le réaménagement du périmètre de la future ancienne salle communale. Les travaux nécessaires de mise en séparatif des collecteurs en plusieurs endroits de la commune ont été menés à bien. L'offre culturelle s'étoffe. La petite enfance propose des horaires continus en adéquation avec l'emploi du temps des parents

compte tenu de l'évolution du mode de vie de notre société. Les défis que les autorités doivent encore relever sont nombreux dans les domaines les plus divers tels que l'urbanisation, la mobilité, l'environnement et les écoles, entre autres. Le projet des Grands Esserts avance tranquillement mais sûrement. Les finances sont saines, avec un excédent de revenus, mais demande une rigueur toujours plus importante dans une conjoncture économique et sociale difficilement prévisible. Le report de charges du canton aux communes ne nous facilite pas la tâche. Notre administration doit s'adapter et le départ de plusieurs employés nous donne l'opportunité d'optimiser l'organisation afin de passer d'une gestion d'une commune moyenne à une grande commune. Le départ à la retraite bien méritée de notre secrétaire général M. Christian GARIN en est le plus bel exemple. Mme Pascale LIPAWSKY, secrétaire générale, secondée par Mme Ana GALIOTTO, travaille sans relâche avec efficacité et compétence. A ce propos, je tiens à relever combien j'apprécie l'assistance quotidienne faite aux autorités de la part des cadres et du personnel administratif qui exercent leurs responsabilités avec aptitude, efficacité et loyauté. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel de la commune qui met un point d'honneur à exécuter ses tâches avec professionnalisme. J'aimerais remercier mes collègues du Conseil administratif avec lesquelles j'ai beaucoup de plaisir à travailler, Mme Marlyse ROSTAN et Mme Sophie LUTHI, cette dernière ayant dû arrêter ses fonctions récemment pour raisons de santé. Je lui souhaite un bon rétablissement. Nous avons, toutes et tous, rempli notre mission envers les habitants de Veyrier de manière sérieuse. Je suis donc heureux de passer la main à ma collègue, Mme Marlyse ROSTAN. Je tiens à relever la très bonne collaboration et l'excellent travail avec le Conseil municipal et son bureau dirigé avec efficacité et compétence par sa présidente, Mme Barbara GREMAUD. Je félicite le nouveau président du Conseil municipal, M. Jean-Marie MARTIN, pour sa brillante élection ainsi que tous les membres du bureau, et je sais qu'ils dirigeront ce Conseil avec brio. Pour la dernière année de législature et pour la prochaine, s'il est légitime que chaque parti ou groupement défende ses idées, nous ne devons jamais oublier que nous sommes au service de nos concitoyennes et concitoyens et que notre objectif doit être de trouver, dans un contexte financier pour le moins compliqué, les meilleures solutions pour notre commune et le bien de ses habitants. Nous devons faire de notre territoire une commune dynamique qui croit en l'avenir. Vive Veyrier ! »

Applaudissements.

M. PATEK tient à remercier Mme GREMAUD au nom du groupe PLR et de l'ensemble du Conseil municipal, pour l'efficacité et la discrétion avec lesquelles elle a dirigé les débats, pendant une période difficile d'un point de vue budgétaire. Avec calme, sérénité et disponibilité, elle a assuré la représentation du Conseil municipal au sein des associations communales, notamment lors des assemblées générales. Elle s'est inscrite parmi les très bon(ne)s président(e)s du Conseil municipal de Veyrier, et il l'en félicite. Il tient également à féliciter son successeur, M. Jean Marie MARTIN, pour sa brillante élection, et pour le brio avec lequel il ne manquera pas de diriger les débats au cours de cette dernière année de législature.

Applaudissements.

La séance est levée à 21h42.

La secrétaire générale

Le secrétaire
du Conseil municipal

La présidente
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Jacques Charles

Barbara Gremaud